

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 292

5 février 2008

### SOMMAIRE

Adler Toy Investment S.à r.l. ....	13998	Keaton Investments S.A. ....	14012
Adler Toy Investment S.à r.l. ....	13971	Lecomte Frères Sarl ....	14004
AXA Investplus ....	13994	L'Escapade S.à r.l. ....	14000
AXA Investplus ....	13996	Loyalty Partner Holdings S.A. ....	14005
Bazar Thiel-Schmit S.à r.l. ....	13999	Luxfin Capital S.A. ....	14011
BGA Wood S.A. ....	14014	Markco S.A. ....	13997
Bibax S.A. ....	14013	M Design S.à r.l. ....	13998
Blue Marine Ltd S.A. ....	13995	Mobsat Group Holding S. à r.l. ....	13971
BRAPF Ikebukuro S.à r.l. ....	14014	Netcom 2000 Group S.A. ....	13999
Chien Bleu S.A. ....	14012	Nouvelle Bicolux S.A. ....	14013
CNA Lux S.à.r.l. ....	13998	Olthi ....	13992
Coiffure Colette S.à r.l. ....	14004	Percy Holding S.A. ....	13970
.COM, Cars on Market S.A. ....	13997	Player's Sports S.à r.l. ....	14003
Copefi ....	13999	Polvermillen S.à r.l. ....	14002
Creaction International S.A. ....	14005	Progress Management and Communica- tion Luxembourg ....	14004
Davis Funds Sicav ....	14015	Property Trust Altenstadt-Lindheim, S.à r.l. ....	14016
DDSL S.à r.l. ....	14001	Property Trust Dasing, S.à r.l. ....	13970
DET Distributions Electro-Techniques S.A. ....	14003	Property Trust Rothenburg 2, S.à r.l. ....	14016
EECF Beta Manager ....	14012	Remich S.à r.l. ....	14000
E.G.L. (Elektro Grousshandel Letzebuerg) S.A. ....	14002	Restaurant-Friture de la Moselle Medinger s. à r.l. ....	13997
Electricité Fogo S.à.r.l. ....	14002	RMS Immobilière ....	14001
FEJ 4 S.à r.l. ....	13995	SG Audit S.à.r.l. ....	13971
Fiduciaire Decker Liesch Nellinger S.A. ..	14005	SG Management S.A. ....	13991
Financière Centuria Luxembourg S.A. ...	13996	Simulation Technologies S.à r.l. ....	14001
Fluinvest S.A. ....	13994	Skywheeler S.à.r.l. ....	14014
Fluinvest S.A. ....	13995	Stenham Luxembourg S.A. ....	13991
Fluinvest S.A. ....	13995	TMA Baustahlarmierung S. à r. l. ....	14004
G.A. - Fund -L ....	13996	Tourism Distribution Investments S.à r.l. .....	13970
Glass Ceysens Luxembourg S.A. ....	13999	Vento Italia S.A. ....	14014
Globally Diversified Investments S.A. ....	13995	Voyages Goedert S.à r.l. ....	14003
Gru - Lux s.à.r.l. ....	14002	White Eagle Holding S.A. ....	14015
Hammer Transport A.G. ....	14000	X-TRA Optic by jean MOUSEL S.à r.l. ...	14003
H & P S.A. ....	14000		
Immo-Bruck S.à r.l. ....	14001		

**Property Trust Dasing, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 492.050,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 117.115.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 décembre 2007*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire que:

- Monsieur Hitesh Patel a démissionné de sa fonction de Gérant de la société avec effet immédiat
- Monsieur Martin Anton McGuire, funds manager, né le 24 décembre 1955 à Edimbourg et demeurant professionnellement au 7 Newgate Street, Londres EC1A 7NX, Angleterre a été élu gérant pour une durée indéterminée

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- M. Richard Gordon Ray;
- M. Michael Kidd;
- Martin Anton McGuire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pour extrait conforme

MERCURIA SERVICES

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008010706/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03748. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080006909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**Tourism Distribution Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 129.452.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2008011146/242/13.

(080006374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**Percy Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 38.495.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008011308/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03661. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080007716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Adler Toy Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 180.000,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 115.738.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

ADLER TOY INVESTMENT S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008011314/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04349. - Reçu 60 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**SG Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 75.908.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008011309/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03664. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**Mobsat Group Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 760.446,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 125.311.

In the year two thousand and seven, on the fifth of September.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MOBSAT GROUP HOLDING S. à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered under number B 125.311 with the Trade and Companies Register of Luxembourg, incorporated on 12th February 2007 by deed of M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 927 of 25 May 2007 and whose articles have been amended for the last time by virtue of a deed of the undersigned notary, on 24 August 2007, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by M<sup>e</sup> Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg, who appointed as secretary M<sup>e</sup> Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(I) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(II) It appears from the attendance list that all the one hundred sixty-four thousand seven hundred and twenty-seven shares (164,727) in issue in the Company are present or represented at the extraordinary general meeting so that the quorum required by law and by the articles of association of the Company is reached and the meeting is thus validly constituted and may be validly held.

(III) The agenda of the meeting was as follows:

1. Creation of two classes of shares within the Company by (i) the reclassification of all the existing shares into one hundred sixty-four thousand seven hundred and twenty-seven (164,727) Class A Shares, out of which one hundred eighteen thousand six hundred and four (118,604) Class A Shares are currently held by APAX FRANCE VI and forty-six thousand one hundred and twenty-three (46,123) Class A Shares are currently held by ALTAMIR AMBOISE, with such rights and obligations as set forth in the articles amended as per the following agenda items and (ii) increase of the issued share capital of the Company to seven hundred sixty thousand four hundred and forty-six euro (€ 760,446.-) by the issue of five hundred fifty-one thousand three hundred and thirty-nine (551,329) additional Class A Shares and creation and issue of forty-four thousand three hundred and ninety (44,390) new Class B Shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each and with such rights and obligations as set forth in the articles amended as per the following agenda items; subscription to and payment of the subscription price by the subscribers partly by way of contribution in cash and partly by way of contribution in kind as set forth hereafter, the contribution in kind consisting of a due and payable claim held by Mr Michael Collins against the Company, approval of the valuation of the contribution in kind; approval of the subscribers which are not yet shareholders of the Company as new shareholders of the Company, issue of the Class A and the Class B Shares; allocation of an amount of five hundred ninety-five thousand seven hundred and nineteen Euro (€ 595,719.-) to the share capital account and of an amount of five hundred seventy-seven thousand and seventy Euro (€ 577,070.-) to the share premium account.

Subscriber	Number and class of shares subscribed	Subscription price in Euro	Contribution in cash / contribution in kind
APAX FRANCE VI . . . . .	A shares: 279,403 B shares: 3,288	325,435.-	Contribution in cash
ALTAMIR AMBOISE . . . . .	A shares: 108,657 B shares: 1,278	126,549.-	Contribution in cash
Bruno Ducharme . . . . .	A shares: 6,614	6,614.-	Contribution in cash
MOBSAT MANAGEMENT Sàrl . . . . .	A shares: 35,257 B shares: 35,257	528,855.-	Contribution in cash
APIA (APAX PARALLEL INVESTMENT V, L.P.) . . . . .	A shares: 116,831	116,831.-	Contribution in cash
Michael Collins . . . . .	A shares: 4,567 B shares: 4,567	68,505.-	Contribution in kind
Total . . . . .	A shares: 551,329 B shares: 44,390	1,172,789.-	

Participation of the new shareholders in the general meeting.

2. Entire amendment and restatement of the articles of association of the Company in order inter alia to reflect the resolution adopted pursuant to item 1 above of the agenda substantially in the form annexed to the proxies.

3. Acknowledgement of the resignation of Bertrand Pivin as manager of the Company with effect from the date hereof, appointment of APAX PARTNERS S.A. as class A manager of the Company for an undetermined period and appointment of Michael Collins, Geoffrey Leland, François Mirallié and Bruno Ducharme as new managers of the Company with effect from the date hereof for an undetermined period.

Thereupon the following resolutions were unanimously adopted:

*First resolution*

It is decided to create two classes of shares within the Company by reclassifying all the existing shares into one hundred sixty-four thousand seven hundred and twenty-seven (164,727) Class A Shares out of which one hundred eighteen thousand six hundred and four (118,604) Class A Shares are currently held by APAX FRANCE VI and forty-six thousand one hundred and twenty-three (46,123) Class A Shares are currently held by ALTAMIR AMBOISE, with such rights and obligations as set forth in the articles amended as per the following resolutions.

It is then decided to increase the issued share capital of the Company to seven hundred sixty thousand four hundred and forty-six euro (€ 760,446.-) by the issue of five hundred fifty-one thousand three hundred and twenty-nine (551,329) additional Class A Shares and creation and issue of forty-four thousand three hundred and ninety (44,390) new Class B Shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each and with such rights and obligations as set forth in the articles

amended as per the following resolutions. Thereupon the subscribers set forth hereafter have subscribed to and paid the subscription price partly by way of contribution in cash and partly by way of contribution in kind as set forth hereafter.

Mr Michael Collins has subscribed to the shares by way of a contribution in kind consisting of a due and payable claim held by him against the Company.

The report of the managers of the Company on the valuation of the contribution in kind dated 4/5 September 2007 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith) is duly acknowledged. The conclusion of said report read as follows:

«On the basis of the above, the board of managers is of the opinion that the value of the Contribution in consideration for the New Shares in the Company corresponds at least to the nominal value of the New Shares to be issued and that accordingly the Company may issue to Mr Michael Collins four thousand five hundred and sixty-seven (4,567) New Class A Shares and four thousand five hundred and sixty-seven (4,567) New Class B Shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each, out of which nine thousand one hundred and thirty-four Euro (€ 9,134.-) will be allocated to the issued share capital of the Company and fifty-nine thousand three hundred and seventy-one Euro (€ 59,371.-) to the share premium account of the Company.»

It is then decided to approve the valuation of the contribution in kind at sixty-eight thousand five hundred and five Euro (€ 68,505.-).

It is decided to approve the subscribers which are not yet shareholders of the Company as new shareholders of the Company.

It is then decided to issue the Class A and the Class B Shares and to allocate an amount of five hundred ninety-five thousand seven hundred and nineteen Euro (€ 595,719.-) to the share capital account and an amount of five hundred seventy-seven thousand and seventy Euro (€ 577,070.-) to the share premium account.

Subscriber	Number and class of shares subscribed	Subscription price in Euro	Contribution in cash / contribution in kind
APAX FRANCE VI . . . . .	A shares: 279,403 B shares: 3,288	325,435.-	Contribution in cash
ALTAMIR AMBOISE . . . . .	A shares: 108,657 B shares: 1,278	126,549.-	Contribution in cash
Bruno Ducharme . . . . .	A shares: 6,614	6,614.-	Contribution in cash
MOBSAT MANAGEMENT Sàrl . . . . .	A shares: 35,257 B shares: 35,257	528,855.-	Contribution in cash
APIA (APAX PARALLEL INVESTMENT V, L.P.) . . . . .	A shares: 116,831	116,831.-	Contribution in cash
Michael Collins . . . . .	A shares: 4,567 B shares: 4,567	68,505.-	Contribution in kind
Total . . . . .	A shares: 551,329 B shares: 44,390	1,172,789.-	

Thereupon the new shareholders took part in the vote on the following items on the agenda of the general meeting.

#### *Second resolution*

It is decided to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety in order inter alia to reflect the resolution adopted pursuant to item 1 above so as to read as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name MOBSAT GROUP HOLDING S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at seven hundred sixty thousand four hundred and forty-six Euro (€ 760,446.-) represented by seven hundred sixteen thousand and fifty-six (716,056) class A shares and by forty-four thousand three hundred ninety (44,390) class B shares each with a nominal value of one Euro (€ 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

Any available share premium shall be freely distributable.

**Art. 6. Transfer of Securities - Standstill clause.**

6.1. Notwithstanding any other provisions of the present articles of association and except if otherwise provided by law, the transfer of Securities to non shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Securities are freely transferable between the shareholders, subject to the prior written approval of the APAX FUNDS.

6.2. Each of ManagementCo and Michael Collins shall not for a period of ten (10) years following the Closing Date, transfer any Securities to any person (the «ManagementCo Standstill Period»). As an exception to the above provisions of this Article 6.2., the transfer of Securities by ManagementCo and Michael Collins shall be permitted in the following cases:

- (a) with the prior written consent of the APAX FUNDS;
- (b) as a result of the exercise of the Tag-along Right (as defined hereafter) in accordance with Article 8 of the Drag-along Right (as defined hereafter) in accordance with Article 9;
- (c) within the framework of an IPO (as defined hereafter);
- (d) as a result of the exercise of any option granted from time to time by Michael Collins to the APAX FUNDS on any Securities he may hold in the Company from time to time.

**Art. 7. Transfer of Securities - Pre-Emption right.**

7.1. The transfer of any Securities by ManagementCo or Michael Collins shall be subject to a pre-emption right in favour of the APAX FUNDS.

7.2. Without prejudice to the provisions of Article 6.2. above, in the event that ManagementCo or Michael Collins (the «Selling Shareholder») wishes to transfer all or part of its Securities to any person (including another shareholder), the Selling Shareholder shall first notify the APAX FUNDS of such contemplated transfer in a written notice (the «Transfer Notice») setting forth:

- the name and address of the proposed transferee (the «Proposed Transferee»);
- the type and number of Securities to be transferred (the «Offered Securities»);
- the price, payment and all other terms at which the contemplated transfer of the Offered Securities is to be made (the «Offered Price»);
- any representations and warranties to be given by the Selling Shareholder; and
- any other useful information.

The Transfer Notice shall be countersigned by the Proposed Transferee confirming the terms of the Transfer Notice and shall be deemed to constitute an offer made to the APAX FUNDS to purchase all of the Offered Securities.

7.3. The APAX FUNDS shall have thirty (30) days from the date of receipt of the Transfer Notice to send a notice to the Selling Shareholder indicating whether they exercise its pre-emption right (the «Exercise Notice»). The pre-emption right shall be exercised for all of the Offered Securities on the terms and conditions described in the Transfer Notice.

The Offered Securities shall be purchased by the APAX FUNDS within thirty (30) days from the expiry of the time period during which the Exercise Notice must be delivered, by delivery to the APAX FUNDS of a duly executed shortform transfer agreement relating to the Offered Securities purchased against payment of the Offered Price (under the same terms and conditions as provided in the Transfer Notice).

Subject to the provisions of Article 6 above, in the event that the APAX FUNDS waive (either explicitly, or implicitly by failing to send an Exercise Notice in a timely manner) their pre-emption right on the Offered Securities, the Selling Shareholder shall be entitled to proceed with the proposed transfer of Securities upon terms and conditions that are not more favourable to that such transfer takes place within ninety (90) days from the date on which the APAX FUNDS waived (or are deemed to have waived) their pre-emption right, failing which the rights of the APAX FUNDS hereunder will be reinstated and the above-mentioned procedure will need to be repeated.

For the execution of this Article 7, the APAX FUNDS shall be entitled to assign their rights to any other person or entity.

#### **Art. 8. Transfer of Securities - Tag-Along Rights.**

8.1. Transfers of Securities by the APAX FUNDS, APIA and/or Bruno Ducharme entailing a Change of Control of the Company or which constitute a Global Transfer are subject to tag-along rights in favour of ManagementCo and Michael Collins (together the «Other Shareholders») as set out below (the «Tag-along Right»).

8.2. In the event the APAX FUNDS, APIA and/or Bruno Ducharme propose to Transfer Securities to any third party transferee (the «Proposed Transferee»), such transfer resulting in a Change of Control of the Company or constituting a Global Transfer, the APAX FUNDS shall procure that the Proposed Transferee shall acquire from the Other Shareholders, if they so choose, all or part of their Securities (in the proportions set out in Article 8.3. below). For that purpose, the APAX FUNDS shall notify the Company and the Co-Investors of such contemplated transfer in a written notice (the «APAX FUNDS Transfer Notice») setting forth:

- the name and address of the Proposed Transferee;
- the type and number of Securities to be transferred (the «APAX FUNDS Transferred Securities»);
- the price and payment and all other terms at which the contemplated transfer of the APAX FUNDS' Securities is to be made; and
- the representations and warranties to be given by the APAX FUNDS.

8.3. Each Other Shareholder shall have thirty (30) days from the date of receipt of the APAX FUNDS Transfer Notice to send a notice to the APAX FUNDS indicating whether they exercise their right to require the APAX FUNDS to cause the Proposed Transferee to acquire their Securities (in the proportions set out in Article 8.3. below), failing which the Other Shareholders shall be deemed to have waived their Tag-along Right with respect to the proposed transfer.

8.4. The Tag-along Right of the Other Shareholders shall apply to a number of Securities determined as follows:

(a) a number «N» of each type of Securities of the Other Shareholders pro rata the number of Securities transferred by the APAX FUNDS, APIA and Bruno Ducharme in the event of a transfer which constitutes a Change of Control but not a Global Transfer (the «Proportional Tag-along Right»):

$$N = N_T \times a/b$$

where:

«N<sub>T</sub>» means the number of a type of Securities to be transferred by the APAX FUNDS, APIA and Bruno Ducharme;

«a» means the number of such type of Securities held by the Other Shareholder wishing to exercise its Proportional Tag-along Right;

«b» means the number of such type of Securities held by the APAX FUNDS, APIA, Bruno Ducharme and those of the Other Shareholders wishing to exercise their Proportional Tag-along Right before the contemplated transfer;

(b) all (and not less than all) of the Securities of the Other Shareholders in the event of a transfer which constitutes a Global Transfer (the «Total Tag-along Right»).

8.5. The Proposed Transferee shall acquire the Securities for which the Tag-along Right is exercised at the same price (subject to Article 14 below) and under the same terms and conditions (including representations and warranties) as for the Securities transferred by the APAX FUNDS.

8.6. Any transfer of Securities pursuant to the exercise of the Tag-along Right shall take place within thirty (30) days from the expiry of the 30-day time period during which the relevant Tag-along Right may be exercised.

The Total Tag-along Right shall not apply in the event that (i) the Drag-along Right is exercised, as provided in Article 9 below, or (ii) in the event of an IPO.

#### **Art. 9. Transfer of Securities - Drag Along Right.**

9.1. In the event that the APAX FUNDS, APIA and/or Bruno Ducharme propose to transfer Securities to a Proposed Transferee, such transfer resulting in a Change of Control of the Company, the APAX FUNDS may require the Other Shareholders to transfer all of their Securities to the Proposed Transferee (the «Drag-along Right»).

In order to exercise the Drag-along Right, the APAX FUNDS shall notify the Company and the Co-Investors of such Change of Control of the Company in a written notice (the «Transfer Control Notice») setting forth the information

required pursuant to Article 8.1., requiring the Other Shareholders to transfer their Securities together with the Securities held by the APAX FUNDS and to execute the agreement proposed by the APAX FUNDS and relating to the transfer of the Securities mentioned in the Transfer Control Notice.

9.2. The Securities to which the Drag-along Right applies shall be transferred at the same price and under the same terms and conditions (including representations and warranties) as for the Securities transferred by the APAX FUNDS.

If the APAX FUNDS exercise their Drag-along Right, the Other Shareholders shall execute the Transfer agreement presented by the APAX FUNDS simultaneously with the APAX FUNDS or, if the request of the APAX FUNDS to execute the transfer agreement occurs after the execution of such transfer agreement by the APAX FUNDS, forthwith after the APAX FUNDS' request. Any transfer of Securities hereunder shall be completed by the Other Shareholders simultaneously with the transfer of the APAX FUNDS's Securities. The Other Shareholders shall grant the same representations and warranties as those granted by the APAX FUNDS against payment of the purchase price of its Securities.

**Art. 10. Transfer of Securities by APIA and Bruno Ducharme.** Each of the APAX FUNDS, APIA and Bruno Ducharme undertakes to procure that each time the APAX FUNDS transfer Securities (other than pursuant to Article 11 hereafter), APIA and Bruno Ducharme transfer the number «N» of the Securities under the same terms and conditions and simultaneously with the APAX FUNDS (or immediately thereafter), and to the same transferee:

$$N = N_T \times a/b$$

where:

«N<sub>T</sub>» means the number of Securities held by APIA or Bruno Ducharme (as the case may be);

«a» means the number of such type of Securities transferred or to be transferred by the APAX FUNDS;

«b» means the number of such type of Securities held by the APAX FUNDS before the contemplated transfer.

As a consequence, the ratio between the number of a type of Securities held by the APAX FUNDS on the one hand, and the number of the same type of Securities held by APIA or Bruno Ducharme on the other hand, shall at all times remain the same.

The APAX FUNDS undertake to notify APIA and Bruno Ducharme of any contemplated transfer of Securities in the form of an APAX FUNDS Transfer Notice, at least five (5) days before the completion of such transfer, in which case APIA and Bruno Ducharme shall Transfer Securities simultaneously with the APAX FUNDS and shall execute any documents required for this purpose at the request of the APAX FUNDS. The APAX FUNDS Transfer Notice shall mention the number of each type of Securities to be transferred by each of APIA and Bruno Ducharme. Alternatively, the APAX FUNDS may notify APIA and Bruno Ducharme of a transfer of Securities after the completion of such transfer, in which case APIA and Bruno Ducharme shall transfer the related Securities (to be indicated by the APAX FUNDS) within five (5) days to the transferee indicated by the APAX FUNDS.

Each of APIA and Bruno Ducharme undertakes not to transfer any Securities to any person other than (i) in accordance with this Article 10, or (ii) with the prior written consent of the APAX FUNDS.

**Art. 11. Free Transfers.** The following transfers of Securities shall not be subject to the provisions of Article 6 («Standstill»), Article 7 («Pre-emption Right»), Article 8 («Tag-along Rights»), Article 9 («Drag-along Right») and Article 10 (Transfer of Securities by APIA and Bruno Ducharme):

(a) any Transfer of Securities by the APAX FUNDS within twelve (12) months from the Closing Date for equity syndication purposes, to the extent such a transfer does not entail a Change of Control;

(b) any Transfer of Securities by the APAX FUNDS to one of its Affiliates, provided that the relevant Securities shall be transferred back to the APAX FUNDS when the transferee ceases to be an Affiliate of the APAX FUNDS;

(c) any Transfer of Securities by the APAX FUNDS to an entity controlled or managed by APAX PARTNERS SA or APAX PARTNERS & CIE GERANCE SA;

(d) any Transfer of Securities by the APAX FUNDS to ManagementCo provided that this transfer does not entail a Change of Control;

(e) any transfer by APIA to its partners; and

(f) any transfer of Securities and/or ManagementCo Securities by Bruno Ducharme to any of its descendants, to any trusts or foundations established for the sole benefit of Bruno Ducharme and/or any of his descendants, or to any entity which is majority owned by Bruno Ducharme and/or any of his descendants (and which shall remain at all times majority owned by Bruno Ducharme and/or any of his descendants, for so long as it is a shareholder of the Company).

**Art. 12. Management of the Company.**

12.1. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The APAX FUNDS shall have the right to propose a list of persons out of a majority of the managers shall be appointed including one (1) class A manager (the «Class A Manager»), and APIA shall have the right to propose a list of persons out of which shall be appointed one manager.

Other managers may also be appointed by the Shareholders.

The board of managers shall elect a chairman of the board of managers.

12.2. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given by the chairman of the board of managers or by the Class A Manager to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company or at any other place that the person convenes such meeting may decide, at regular intervals but not less frequently than at 4-month intervals. At least one board meeting per year shall be held physically in Luxembourg. Each manager shall have the right to add any item to the agenda of a board meeting.

The board of managers may deliberate validly only if no less than three (3) of its members are present.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation), including the positive vote of the Class A Manager in case of decisions pertaining to the Reserved Matters (as defined hereafter). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of the chairman (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by the chairman.

**Art. 13. Reserved Matters.** None of the following actions shall be taken by the Company without being referred to the board of managers of the Company and receiving the prior approval of the board of managers with the positive vote of the Class A Manager:

- any transfer of any securities of any company of the Combined Group, or any transfer or sale of any part of the business of a subsidiary except in the case (i) where such transactions are purely internal restructurings within the Group and (ii) where such transfers are made pursuant to a loan or similar nominee arrangement abroad to permit such director to own such number of qualifying share(s) to hold office as director;
- the granting of loans to shareholders of any Group Company;
- any alteration of the documentation relating to the granting of banking debt to any Group Company;
- any material change or material modification or development in the business currently carried on by the Group, including any proposal that any Group Company undertake an activity or investment outside the business in question;
- the sale or acquisition of significant tangible or intangible assets, including the purchase or the sale of shareholdings and participations;
- any transfer of any shares of any company of the Group (other than the Company), or any transfer or sale of any part of the business of a subsidiary except in the case (a) where such transactions are purely internal restructurings within the Group and (b) where such transfers are made pursuant to a loan or similar nominee arrangement abroad to permit such director to own such number of qualifying share(s) to hold office as director;

- major changes in indebtedness which are outside the budget submitted to and approved previously by the relevant board of directors;
- all issues regarding the employment, dismissal, remuneration and incentives of senior management;
- the opening or the closing of branches or subsidiaries; and
- the conclusion, amendment or termination of major partnership, outsourcing and joint venture agreements.

**Art. 14. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 15. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 16. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent 100% of the issued share capital.

**Art. 17. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

**Art. 18. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 19. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 20. Dissolution - Liquidation preference rights.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

The amount corresponding to the aggregate of the amount of reimbursement of the nominal value of the shares and the liquidation premium (if any) (together «LP»), shall be allocated between the class A shares and the class B shares in accordance with the following formulas:

(i) to each class A share:

$$ASP = \text{MIN}((LP / AS); (LP + BS \times 160 \times 1.80) / (AS + BS \times 160))$$

where:

«ASP» means the portion of LP to be allocated to each class A share;

«AS» means the total number of class A shares issued and existing at the time of the dissolution (including class A shares resulting from the conversion of CPECs );

«BS» means the total number of class B shares issued and existing at the time of the dissolution;

(ii) to each class B share:

$$BSP = 160 \times \text{MAX}((LP + BS \times 160 \times 1.80) / (AS + BS \times 160) - 1.80; 0)$$

where «BSP» means the portion of LP to be allocated to each class B share.

(iii) as an exception to paragraphs (i) and (ii) above, if  $BSP < ASP < 1.- \text{€}$ , then:

$$BSP = ASP = LP / (AS + BS)$$

In the case of an IPO, the class A shares and the class B shares shall be converted into ordinary shares prior to the IPO, it being agreed that the conversion ratios for the class A shares and the class B shares shall take into account the liquidation preferences to which each class of shares give right pursuant to this article 20 of the articles of association of the Company.

Similarly, in the case of a merger of the Company into another entity, the liquidation preferences attached to the class A shares and the class B shares shall be taken into account for the purpose of determining the exchange ratio applicable to each class of shares.

**Art. 21. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 22. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

### Art. 23. Definitions.

« **Affiliates** » means, with respect to any person, a person that controls, is controlled by, or is under common control with such person;

« **APAX FUNDS** » means APAX FRANCE VI FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, managed by APAX PARTNERS SA, a société anonyme incorporated under French law registered at the register of trade and companies of Paris under the number 309 044 840, with its registered office at 45, avenue Kléber 75116 Paris, and ALTAMIR AMBOISE SCA, a société en commandite par actions incorporated under French law registered at the register of trade and companies of Paris under the number 390 965 895, with its registered office at 45, avenue Kléber 75116 Paris;

« **APAX PARTNERS SA** » means a société anonyme incorporated under French law registered at the register of trade and companies of Paris under the number 309 044 840;

« **APAX PARTNERS & CIE GERANCE SA** » means a société anonyme incorporated under French law with registered office at 45, avenue Kléber, 75116 Paris, registered with the Paris RCS under number 402 098 917;

« **APIA** » means APAX PARALLEL INVESTMENT V, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, with its registered office at Corporation Trust Center 1209 Orange Street, New Castle County, Delaware, 19801;

« **Bruno Ducharme** » means Mr Bruno Ducharme, born on April 27, 1958 in Montréal, Canada, a citizen of Canada, residing 612 Belmont Avenue, Westmount, Qc H3Y 2V9, Canada;

« **Change of Control** » means any event or transaction, other than as a result of a contribution to, or a merger with an industrial company, as a result of which the APAX FUNDS, APIA and Bruno Ducharme cease to hold together directly or indirectly more than 50% of the issued share capital and voting rights of the Company;

« **Closing Date** » means the date of the acquisition of all the shares of TSS AS by INCEPTUM 1 AS;

« **Combined Group** » means the Company and its direct and indirect subsidiaries;

« **Co-Investors** » means Michael Collins and ManagementCo;

« **CPECs** » means convertible preferred equity certificates issued from time to time by the Company;

« **Global Transfer** » means any event or transaction, other than as a result of a contribution to, or a merger with an industrial company, as a result of which the APAX FUNDS, APIA and Bruno Ducharme cease to hold together directly or indirectly more than 20% of the issued share capital and voting rights of the Company;

« **Group** » means the Company and the companies it controls directly or indirectly;

« **Group Company** » means any company pertaining to the Group;

« **IPO** » means any initial public offering of the shares of the Company on a regulated market;

« **ManagementCo** » means MOBSAT MANAGEMENT, a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law in the course of being registered at the register of trade and companies of Luxembourg, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

« **ManagementCo Securities** » means, with respect to ManagementCo, (i) the shares, and (ii) any other share, warrant, preferred or convertible preferred equity certificates or other security issued from time to time by ManagementCo entitling, or which may entitle, directly or indirectly, at any moment, by conversion, exchange, refund, presentation, or exercise of a warrant or in any other way, to attribution of shares or other securities representing or giving access to a portion of the capital of ManagementCo, (iii) any preferential subscription right issued from time to time by ManagementCo for any increase of capital by way of contribution in cash of ManagementCo or attribution rights issued from time to time by ManagementCo for increases of capital of ManagementCo by way of capitalisation of reserves and (iv) any other securities similar to those mentioned above issued from time to time by ManagementCo by any entity as a result of a transformation, merger, demerger, partial contribution of assets or similar transaction of ManagementCo.

« **Michael Collins** » means Mr Michael Collins, born on March 26, 1937 in Chislehurst, a citizen of the United Kingdom, residing at 2 Alexandra House, Queenshill Lodge, London Road, ASCOT SL5 7EQ, United Kingdom;

« **Securities** » means, with respect to the Company, (i) the A Shares, the B Shares, and (ii) any other share, warrant, preferred or convertible preferred equity certificates or other security issued from time to time by the Company entitling, or which may entitle, directly or indirectly, at any moment, by conversion, exchange, refund, presentation, or exercise of a warrant or in any other way, to attribution of shares or other securities representing or giving access to a portion of the capital of the Company, (iii) any preferential subscription right issued from time to time by the Company for any increase of capital by way of contribution in cash of the Company or attribution rights issued from time to time by the Company for increases of capital of the Company by way of capitalisation of reserves and (iv) any other securities similar to those mentioned above issued from time to time by the Company by any entity as a result of a transformation, merger, demerger, partial contribution of assets or similar transaction of the Company.

#### *Third resolution*

It is decided to acknowledge the resignation of Bertrand Pivin as manager of the Company with effect from the date hereof.

It is then decided to appoint APAX PARTNERS S.A., a société anonyme incorporated under French law registered at the register of trade and companies of Paris under the number 309 044 840, with registered office at 45, avenue Kléber, 75116 Paris as class A manager of the Company for an undetermined period.

It is decided to appoint the following persons as new managers of the Company with effect from the date hereof for an undetermined period:

- Michael Collins, born on March 26, 1937 in Chislehurst, United Kingdom, residing at 2 Alexandra House, Queenshill Lodge, London Road, ASCOT SL5 7EQ, United Kingdom,

- Geoffrey Leland, born on November 10, 1969 in Stanford, California (USA), residing at 15, rue Jean Mermoz, 75008 Paris, France,

- François Mirallié, born on 30 May 1962 in Nantes (France), residing in 14, rue Vavin 75006 Paris, France,

- Bruno Ducharme, born on 27 April 1958 in Montréal, Canada, residing in 612 Belmont Avenue, Westmount Qc H3Y 2V9, Canada.

Nothing being further on the agenda, the meeting was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at forty thousand Euro (€ 40,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le cinq septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de MOBSAT GROUP HOLDING S. à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.311, constituée le 12 février 2007 par acte de M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 927 du 25 mai 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, le 24 août 2007, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par M<sup>e</sup> Mathilde Lattard, maître en droit, résidant au Luxembourg,

qui a nommé comme secrétaire M<sup>e</sup> Mariya Gadzhalova, maître en droit, résidant au Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur, M<sup>e</sup> Miriam Schinner, Rechtsanwältin, résidant au Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

(I) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre des parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné restera annexée à même temps auprès des autorités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les personnes comparantes resteront également annexées au présent acte.

(II) Il ressort de la liste de présence que toutes les cent soixante-quatre mille sept cent vingt-sept parts sociales (164.727) émises dans la Société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire de sorte que le quorum requis par la loi et PAR les statuts de la Société est atteint et l'assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement délibérer.

(III) L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1. Création de deux classes de parts sociales dans la Société par (i) la reclassification de toutes les parts sociales existantes en cent soixante-quatre mille sept cent vingt-sept (164.727) Parts Sociales de Classe A desquelles cent dix-huit mille six cent quatre (118.604) Parts Sociales de Classes A sont actuellement détenues par APAX FRANCE VI et quarante-six mille cent vingt-trois (46.123) Parts Sociales de Classe A sont actuellement détenues par ALTAMIR AMBOISE avec les droits et obligations tels que décrits dans les statuts modifiés en vertu des points suivants de l'ordre du jour et (ii) augmentation du capital social émis de la Société à sept cent soixante mille quatre cent quarante-six Euro (€ 760.446) par l'émission de cinq cent cinquante et un mille trois cent vingt-neuf (551.329) Parts Sociales additionnelles de Classe A et création et émission de quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix (44.390) nouvelles Parts Sociales de Classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) avec les droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts modifiés en vertu des points suivants de l'ordre du jour; souscription et paiement du prix de souscription par les souscripteurs partiellement par apport en numéraire et partiellement par apport en nature tel que décrit ci-après, l'apport en nature consistant en une créance due et exigible détenue par M. Michael Collins sur la Société; approbation de l'évaluation de l'apport en nature; agrément des souscripteurs qui ne sont pas encore associés de la Société en qualité de nouveaux associés de la Société, émission des Parts Sociales de Classe A et de classe B; attribution d'un montant de cinq cent quatre vingt-quinze mille sept cent dix-neuf Euros (€ 595.719,-) au capital social et d'un montant de cinq cent soixante-dix-sept mille soixante-dix Euros (€ 577.070,-) au compte prime d'émission.

Souscripteur	Nombre et classes des parts sociales souscrites	Prix de souscription en Euro	Apport en numéraire / apport en nature
APAX FRANCE VI . . . . .	Classe A: 279.403	325.435,-	Apport en numéraire

	Parts Sociales de Classe B: 3.288		
ALTAMIR AMBOISE . . . . .	Parts Sociales de Classe A: 108.657	126.549,-	Apport en numéraire
	Parts Sociales de Classe B: 1.278		
Bruno Ducharme . . . . .	Parts Sociales de Classe A: 6.614	6.614,-	Apport en numéraire
MOBSAT MANAGEMENT Sàrl . . . . .	Parts Sociales de Classe A: 35.257	528.855,-	Apport en numéraire
	Parts Sociales de Classe B: 35.257		
APIA (APAX PARALLEL INVESTMENT V, L.P.) . . . . .	Parts Sociales de Classe A: 116.831	116.831,-	Apport en numéraire
Michael Collins . . . . .	Parts Sociales de Classe A: 4.567	68.505,-	Apport en nature
	Parts Sociales de Classe B: 4.567		
Total . . . . .	Parts Sociales de Classe A: 551.329	1.172.789,-	
	Parts Sociales de Classe B: 44.390		

Participation des nouveaux associés à l'assemblée générale.

2. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin inter alia de refléter la résolution adoptée selon le point 1<sup>er</sup> ci-dessus de l'ordre du jour substantiellement dans la forme annexée aux procurations.

3. Constat de la démission de Bertrand Pivin en qualité de gérant de la Société avec effet à compter des présentes, nomination de APAX PARTNERS S.A. en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée et nomination de Michael Collins, Geoffrey Leland, François Mirallié et Bruno Ducharme en qualité de nouveaux associés de la Société avec effet à compter des présentes pour une durée indéterminée.

A la suite de quoi les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

Il a été décidé de créer deux classes de parts sociales dans la Société en re-classifiant toutes les parts sociales existantes en cent soixante quatre mille sept cent vingt-sept (164.727) Parts Sociales de Classe A, desquelles cent dix-huit mille six cent quatre (118.604) Parts Sociales de Classes A sont actuellement détenues par APAX FRANCE VI et quarante-six mille cent vingt-trois (46.123) Parts Sociales de Classe A sont actuellement détenues par ALTAMIR AMBOISE avec les droits et obligations tels que décrits dans les statuts modifiés selon les résolutions suivantes.

Il a été alors décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à sept cent soixante mille quatre cent quarante-six Euro (€ 760.446,-) par l'émission de cinq cent cinquante et un mille trois cent vingt-neuf (551.329) Parts Sociales additionnelles de Classe A et création et émission de quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix (44.390) nouvelles Parts Sociales de Classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) avec les droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts modifiés par les résolutions suivantes.

A la suite de quoi les souscripteurs indiqués ci-après ont souscrit et payé le prix de souscription partiellement par apport en numéraire et partiellement par apport en nature tel que décrit ci-après.

M. Michael Collins a souscrit aux parts sociales contre un apport en nature consistant en une créance due et exigible détenue sur la Société.

Le rapport des gérants de la Société sur l'évaluation de l'apport en nature daté du 5 septembre 2007 (une copie duquel restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui) est dûment constaté. La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur la base de ce qui précède, le conseil de gérance est de l'avis que la valeur de l'Apport en paiement des Nouvelles Parts Sociales dans la Société correspond au moins à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales devant être émises et qu'en conséquence la Société peut émettre à M. Michael Collins quatre mille cinq cent soixante-sept (4.567) Nouvelles Parts Sociales de Classe A et quatre mille cinq cent soixante-sept (4.567) Nouvelles Parts Sociales de Classe B chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-), desquelles un montant de neuf mille cent trente-quatre Euros (€ 9.134,-) sera alloué au capital social émis de la Société et cinquante-neuf mille trois cent soixante et onze Euros (€ 59.371,-) au compte prime d'émission de la Société.»

Il a ensuite été décidé d'approuver l'évaluation de l'apport en nature à soixante-huit mille cinq cent cinq Euros (€ 68.505,-).

Il a été décidé d'agréer les souscripteurs qui ne sont pas encore associés de la Société en qualité de nouveaux associés de la Société.

Il a alors été décidé d'émettre les Parts Sociales de Classe A et de Classe B et d'allouer une montant de cinq cent quatre-vingt-quinze mille sept cent dix neuf Euros (€ 595.719,-) au compte capital social et un montant de cinq cent soixante-dix-sept mille soixante-dix Euros (€ 577.070,-) au compte prime d'émission.

Souscripteur	Nombre et classes des parts sociales souscrites	Prix de souscription en Euro	Apport en numéraire / apport en nature
APAX FRANCE VI . . . . .	Parts Sociales de Classe A: 279.403 Parts Sociales de Classe B: 3.288	325.435,-	Apport en numéraire
ALTAMIR AMBOISE . . . . .	Parts Sociales de Classe A: 108.657 Parts Sociales de Classe B: 1.278	126.549,-	Apport en numéraire
Bruno Ducharme . . . . .	Parts Sociales de Classe A: 6.614	6.614,-	Apport en numéraire
MOBSAT MANAGEMENT Sàrl . . . . .	Parts Sociales de Classe A: 35.257 Parts Sociales de Classe B: 35.257	528.855,-	Apport en numéraire
APIA (APAX PARALLEL INVESTMENT V, L.P.) . . . . .	Parts Sociales de Classe A: 116.831	116.831,-	Apport en numéraire
Michael Collins . . . . .	Parts Sociales de Classe A: 4.567 Parts Sociales de Classe B: 4.567	68.505,-	Apport en nature
Total . . . . .	Parts Sociales de Classe A: 551.329 Parts Sociales de Classe B: 44.390	1.172.789,-	

A la suite de quoi les nouveaux associés ont participé au vote des résolutions des points suivants à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

#### *Deuxième résolution*

Il a été décidé de modifier et refondre intégralement les statuts de la Société afin inter alia de refléter la résolution adoptée selon le point 1<sup>er</sup> ci-dessus de l'ordre du jour et afin qu'ils aient la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MOBSAT GROUP HOLDING S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et

peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à sept cent soixante mille quatre cent quarante-six euros (€ 760.446,-) représenté par sept cent seize mille cinquante-six parts sociales (716.056), parts sociales de classe A et quarante quatre mille trois cent quatre-vingt-dix (44.390) parts sociales de classe B ayant chacune une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) et chacune avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de Valeurs Mobilières - Clause de non cession.**

6.1. Nonobstant toute autre clause des présents statuts et sauf disposition contraire de la loi, tout transfert de Valeurs Mobilières à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Les valeurs Mobilières sont librement cessibles entre associées sous réserve d'obtenir l'accord préalable des Fonds APAX.

6.2. Chacun de ManagementCo et Michael Collins ne peuvent pendant une durée de dix (10) suivant la Date du Closing, transférer leurs Valeurs Mobilières à toutes personnes (la «Période de non Transfert de ManagementCo»). Par exception à ce qui précède dans le présent article 6.2., le transfert de Valeurs Mobilières par ManagementCo et Michael Collins est permis dans les cas suivants:

- (a) avec l'accord préalable écrit des Fonds APAX,
- (b) à la suite de l'exercice d'un droit de Cession Conjointe (tel que défini ci-après) en accord avec l'article 8 Sortie Commune (tel que définit ci-après) en accord avec l'article 9,
- (c) dans le cadre d'une IPO (tel que défini ci-après),
- (d) à la suite de l'exercice de toute option accordée de tout temps par Michael Collins aux Fonds APAX sur toutes Valeurs Mobilières qu'il peut détenir de tout temps dans la Société.

**Art. 7. Transfert de Parts Sociales - Droit de préemption.**

7.1. Le transfert de toutes Valeurs Mobilières par ManagementCo ou Michael Collins est sujet à un droit de préemption en faveur des Fonds APAX.

7.2. Sans préjudice des dispositions de l'Article 6.2. ci-dessus, dans l'hypothèse où ManagementCo ou Michael Collins (les «Associés Vendeurs») souhaitent transférer tout ou une partie de leur Valeur Mobilière à quiconque (y compris à un autre associé), l'Associé Vendeur doit au préalable notifier aux Fonds APAX le transfert envisagé par une notice écrite (la «Notice de Transfert») impliquant:

- le nom et l'adresse des cessionnaires proposés (le «Cessionnaire Proposé»);
- le type, la catégorie et le nombre de Valeurs Mobilières devant être transférés (les «Valeurs Mobilières Offertes»);
- le prix, le paiement et toutes les autres conditions auxquelles le transfert envisagé des parts sociales offertes doit être faits (le «Prix Offert»);
- toutes représentations et garanties devant être données par l'Associé Vendeur; et
- toutes autres informations utiles.

La Notice de Transfert doit être contresignée par le Cessionnaire Proposé confirmant les termes de la Notice de Transfert et doit être considérée comme constituant une offre faite aux Fonds APAX d'acquiescer toutes les Valeurs Mobilières Offertes.

7.3. Les Fonds APAX ont un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la Notice de Transfert pour envoyer une notice à l'Associé Vendeur indiquant s'il souhaite exercer son droit de préemption (la «Notice d'Exer-

cice»). Le droit de préemption peut être exercé pour l'intégralité des Valeurs Mobilières Offertes selon les termes et conditions décrits dans la Notice de Transfert.

Les Valeurs Mobilières Offertes doivent être acquises par les Fonds APAX dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'expiration de la durée pendant laquelle la Notice d'Exercice doit être délivrée, en donnant aux Fonds APAX un contrat de transfert dûment exécuté relatif aux Valeurs Mobilières Offertes achetées contre paiement du Prix Offert (selon les termes et conditions décrits dans la Notice de Transfert).

Sous réserve des dispositions de l'Article 6. ci-dessus, dans le cas où les Fonds APAX ont renoncé (soit expressément ou implicitement en ne renvoyant pas la Notice d'Exercice dans les délais) à leur droit de préemption sur les Valeurs Mobilières Offertes, l'Associé Vendeur est en droit de réaliser le Transfert Proposé de Valeurs Mobilières selon les termes et conditions qui ne doivent pas être plus favorables que ceux et de sorte que ce transfert prenne effet dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date à laquelle les Fonds APAX ont renoncé (ou sont considérés comme ayant renoncé) à leur droit de préemption, à défaut de quoi les Fonds APAX seront réinstallés dans leur droit et la procédure ci-dessus devra être renouvelée.

Pour l'exécution du présent Article 7., les Fonds APAX sont en droit de céder leur droit à toutes autres personnes ou entités.

#### **Art. 8. Transfert de Valeurs Mobilières - Droit de Cession Conjointe.**

8.1. Tout Transfert de Valeurs Mobilières par les Fonds APAX, APIA et/ou Bruno Ducharme de nature à entraîner un Changement de Contrôle de la Société ou qui constitue un Transfert Global sont soumis au droit de cession conjointe en faveur de ManagementCo et Michael Collins (ensemble les «Autres Associés») tel que décrit ci-après (le «Droit de Cession Conjointe»).

8.2. Au cas où les Fonds APAX, APIA et/ou Bruno Ducharme proposent de transférer leurs Valeurs Mobilières à tout tiers (le «Cessionnaire Proposé»), ce transfert entraînant un Changement de Contrôle de la Société ou constituant un Transfert Global, les Fonds APAX doivent faire en sorte que le Cessionnaire Proposé acquière des Autres Associés s'ils le souhaitent tout ou une partie de leurs Valeurs Mobilières (dans les proportions décrites dans l'Article 8.3. ci-après). Dans ce cas, les Fonds APAX doivent notifier à la Société et aux Co-Investisseurs le transfert proposé dans une notice écrite (la «Notice de Transfert des Fonds APAX»), indiquant:

- le nom et l'adresse du Cessionnaire Proposé;
  - le type et le nombre de Valeurs Mobilières devant être transférés (les «Valeurs Mobilières Transférées par les Fonds APAX»);
  - le prix et le paiement et toutes autres conditions auxquelles le transfert proposé des Valeurs Mobilières des Fonds APAX doit être fait;
- et
- les représentations et garanties devant être données par les Fonds APAX.

8.3. Chaque Autre Associé ont un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la Notice de Transfert des Fonds APAX pour envoyer une Notice aux Fonds APAX indiquant s'ils veulent ou non exercer leur droit de requérir des Fonds APAX qu'ils fassent en sorte que le Cessionnaire Proposé acquière leurs Valeurs Mobilières (dans les proportions décrites dans l'Article 8.3. ci-dessous), faute de quoi les Autres Associés seront considérés comme ayant renoncé à leur Droit de Cession Conjointe en relation avec le transfert proposé.

8.4. Le Droit de Cession Conjointe des Autres Associés s'applique au nombre de Valeurs Mobilières déterminées ci-après:

(a) un nombre «N» de chaque type de Valeurs Mobilières des Autres Associés au pro rata du nombre des Valeurs Mobilières transférées par les Fonds APAX, APIA et Bruno Ducharme dans l'hypothèse où le transfert constitue un Changement de Contrôle et non un Transfert Global (le «Droit de Cession Conjointe Proportionnel»);

$$N = N_{\top} \times a/b$$

ou:

«N<sub>⊤</sub>» signifie le nombre d'un type de Valeurs Mobilières devant être transférées par les Fonds APAX, APIA et Bruno Ducharme;

«a» signifie le nombre d'un type de Valeurs Mobilières détenues par les Autres Associés souhaitant exercer leur Droit de Cession Conjointe;

«b» signifie le nombre d'un type de Valeurs Mobilières détenues par les Fonds APAX, APIA, Bruno Ducharme et ceux des Autres Associés souhaitant exercer leur Droit de Cession Conjointe Proportionnel avant le transfert envisagé;

(b) l'intégralité (et pas moins que l'intégralité) des Valeurs Mobilières des Autres Associés en cas de transfert qui constitue un Transfert Global (le «Droit de Cession Conjointe Total»).

8.5. Le Cessionnaire Proposé doit acquérir les Valeurs Mobilières pour lesquelles le Droit de Cession Conjointe est exercé au même prix (selon l'Article 14 ci-dessous) et selon les mêmes termes et conditions (y compris les représentations et garanties) que pour les Valeurs Mobilières transférées par les Fonds APAX.

8.6. Le transfert de Valeurs Mobilières selon l'exercice du Droit de Cession Conjointe doit prendre place dans un délai de trente (30) jours à compter de l'expiration d'un délai de 30 jours pendant lequel le Droit de Cession Conjointe peut être exercé.

Le Droit de Cession Conjointe Total ne s'applique pas dans le cas où (i) une Sortie Commune est exercée, tel que décrit dans l'article 9. ci-après, ou (ii) en cas d'IPO.

**Art. 9. Transfert de Valeurs Mobilières - Sortie Commune.**

9.1. Dans le cas où les Fonds APAX, APIA et/ou Bruno Ducharme proposent de transférer leurs Valeurs Mobilières à un Cessionnaire Proposé, ce transfert résultant dans un Changement de Contrôle de la Société, les Fonds APAX peuvent demander aux Autres Associés de transférer toutes leurs Valeurs Mobilières au Cessionnaire Proposé (la «Sortie Commune»).

En cas d'exercice d'une Sortie Commune, les Fonds APAX doivent notifier à la Société ou aux Co-Investisseurs ce Changement de Contrôle de la Société dans une notice écrite (la «Notice de Transfert de Contrôle») indiquant les informations requises selon l'Article 8.1., requérant des Autres Associés de transférer leurs Valeurs Mobilières ensemble avec les Valeurs Mobilières détenues par les Fonds APAX et d'exécuter tout accord proposé par les Fonds APAX et relatif au Transfert de Valeurs Mobilières mentionné dans la Notice de Transfert de Contrôle.

9.2. Les Valeurs Mobilières auxquelles le Sortie Commune s'applique, doit être transférées au même prix et selon les mêmes conditions (y compris les représentations et garanties) que pour le transfert des Valeurs Mobilières des Fonds APAX.

Si les Fonds APAX exercent la Sortie Commune, les Autres Associés doivent exécuter tout contrat de Transfert présenté par les Fonds APAX simultanément avec les Fonds APAX ou si cela est requis par les Fonds APAX exécuter tout contrat de Transfert après l'exécution du transfert à la demande des Fonds APAX.

Tout transfert de Valeurs Mobilières doit être réalisé par les Autres Associés simultanément avec le Transfert de Valeurs Mobilières des Fonds APAX. Les Autres Associés doivent donner les même représentations et garanties que celles données par les Fonds APAX contre paiement du prix d'achat des Valeurs Mobilières.

**Art. 10. Transfert de Valeurs Mobilières par APIA et Bruno Ducharme.** Chacun des Fonds APAX, APIA et Bruno Ducharme s'engagent à ce que chaque fois que les Fonds APAX transfèrent leurs Valeurs Mobilières (autrement que selon l'Article 11. ci-après), APIA et Bruno Ducharme transfèrent le nombre «N» de Valeurs Mobilières selon les mêmes termes et conditions et simultanément avec les Fonds APAX (ou immédiatement après), et aux mêmes cessionnaires.

$$N = N_{\top} \times a/b$$

ou:

«N<sub>⊤</sub>» signifie le nombre de Valeurs Mobilières détenues par APIA ou Bruno Ducharme (selon le cas);

«a» signifie le nombre de chaque type de Valeurs Mobilières transférés ou devant être transférés par les Fonds APAX;

«b» signifie le nombre de chaque type de Valeurs Mobilières détenus par les Fonds APAX avant le transfert envisagé.

En conséquence, le ratio entre le nombre d'un type de Valeurs Mobilières détenus par les Fonds APAX d'un côté et le nombre du même type de Valeurs Mobilières détenus par APIA et Bruno Ducharme d'un autre côté, doivent demeurer à tout moment identique.

Les Fonds APAX s'engagent à notifier à APIA et Bruno Ducharme tout transfert de Valeurs Mobilières envisagées sous la forme d'une Notice de Transfert des Fonds APAX au minimum cinq (5) jours avant la date prévue pour la réalisation de ce transfert, dans ce cas APIA et Bruno Ducharme doivent transférer simultanément leurs Valeurs Mobilières avec les Fonds APAX et doivent exécuter tout document requis pour ce but à la demande des Fonds APAX. La Notice de Transfert des Fonds APAX doit mentionner le nombre de chaque type de Valeurs Mobilières devant être transférées par chacun de APIA et Bruno Ducharme. Alternativement, les Fonds APAX doivent notifier APIA et Bruno Ducharme de tout transfert de Valeurs Mobilières après la réalisation de ce transfert, dans ce cas APIA et Bruno Ducharme doivent transférer les Valeurs Mobilières relatives (devant être indiquées aux Fonds APAX) dans un délai de cinq (5) jours au cédant indiqué par les Fonds APAX.

Chacun de APIA et Bruno Ducharme s'engage à ne pas transférer toute Valeur Mobilière à quiconque autrement (i) que conformément au présent Article 10., ou (ii) avec l'accord préalable des Fonds APAX.

**Art. 11. Transferts Libres.** Les transferts suivants des Valeurs Mobilières ne sont pas soumis aux dispositions de l'Article 6. («Clause de non-transfert»), l'Article 7. («Droit de préemption»), Article 8. («Droit de Cession Conjointe»), Article 9. («Sortie Commune») et Article 10. («Transfert de Valeurs Mobilières par APIA et Bruno Ducharme»);

(a) tout transfert de Valeurs Mobilières par les Fonds APAX dans un délai de douze (12) mois à compter de la Date du Closing pour des raisons d'equity dans la mesure où le transfert n'entraîne pas un Changement de Contrôle;

(b) tout transfert de Valeurs Mobilières par les Fonds APAX à l'une de ses Filiales pourvu que les Valeurs Mobilières ainsi transférées soient transférées soit ré-transférées aux Fonds APAX lorsque le cédant cesse d'être une Filiale des Fonds APAX;

(c) tout transfert de Valeurs Mobilières par les Fonds APAX à toute entité contrôlée ou gérée par APAX PARTNERS S.A. ou APAX PARTNERS & CIE GERANCE S.A.;

(d) tout transfert de Valeurs Mobilières par les Fonds APAX à ManagementCo pourvu que ce transfert n'entraîne pas un Changement de Contrôle;

(e) tout transfert par APIA à ses Associés; et

(f) tout transfert de Valeurs Mobilières et/ou de Valeurs Mobilières de ManagementCo par Bruno Ducharme à ses descendants, à tout trust ou fondation établi pour le seul bénéficiaire de Bruno Ducharme et/ou n'importe lequel de ses descendants ou à toute entité qui est majoritairement détenue par Bruno Ducharme et/ou par ses descendants et qui doit demeurer à tout moment majoritairement détenue par Bruno Ducharme et/ou ses descendants aussi longtemps que Bruno Ducharme est un Associé de la Société.

## **Art. 12. Gestion de la Société.**

12.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, étant les gérants de classe A et les gérants. Toute classification des gérants doit être dûment enregistrée dans le procès verbal de l'assemblée les ayant nommés et les gérants doivent être identifiés comme appartenant à telle classe.

Les FOND APAX ont le droit de proposer une liste de personnes de laquelle une majorité des gérants sera nommée dont un (1) gérant de classe A (le «Gérant de Classe A») et APIA peut proposer une liste de personnes de laquelle sera nommée un gérant.

D'autres gérants peuvent être nommés par les associés.

Le conseil de gérance élit un président du conseil de gérance.

12.2. Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants par le président du conseil de gérance ou par le Gérant de Classe A au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit que les personnes convoquées pourront décider, à intervalle régulier mais pas moins que quatre mois d'intervalle. Au moins une réunion du conseil de gérance doit se tenir par an physiquement à Luxembourg. Chaque gérant peut avoir le droit de porter un point à l'ordre du jour de l'assemblée du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne délibère valablement que si au moins trois (3) de ses membres sont présents.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation) y compris le vote positif du Gérant de Classe A en cas de décisions relatives aux Matière Réservées (tel que défini ci-après). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants), la Société ne sera valablement engagée que par la seule signature du président du conseil de gérance. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par le président du conseil de gérance (y inclus par voie de représentation).

**Art. 13. Matières Réservées.** Aucune des actions suivantes ne peuvent être prises par la Société sans avoir été référées au préalable au conseil de gérance de la Société et sans avoir requis l'accord préalable du conseil de gérance avec le vote positif du Gérant de Classe A:

- tout transfert de valeurs mobilières de société du Groupe Combiné, ou tout autre transfert ou vente de toute part d'activités d'une filiale sauf le cas (i) où il s'agit transactions de restructuration interne dans le cadre du Groupe et (ii) quand ces transferts sont réalisés selon un prêt ou un arrangement similaire étranger permettant aux administrateurs de détenir un nombre déterminé de parts sociales afin de rester en poste en tant qu'administrateur;
- tout prêt accordé aux associés de toute Société du Groupe;
- toute modification de la documentation relative à l'allocation d'une dette bancaire à toute Société du Groupe;
- tout changement substantiel ou modification substantielle ou développement dans l'activité actuelle développée par le Groupe, y compris toute proposition de toute Société du Groupe de réaliser une activité ou un investissement en dehors de cette activité en question;
- la vente ou l'acquisition d'avoirs significatifs, tangibles ou intangibles, y compris l'achat ou la vente de participation;
- tout transfert de toute part sociale de toute Société du Groupe (autre que la Société), ou tout transfert ou vente de toute part d'activités d'une filiale sauf le cas (a) où ces transactions sont des transactions purement internes de restructuration dans le cadre du Groupe et (b) ces transferts sont réalisés selon un prêt ou un arrangement similaire étranger afin de permettre à un administrateur de détenir le nombre de parts sociales qualifiées afin de rester administrateur;
- tout changement majeur de l'emprunt qui se trouve en dehors du budget soumis et approuvé préalablement par le conseil d'administration pertinent;
- toute matière relative au contrat, renvoi, rémunération et matières sensibles de gestion des gérants seniors;
- l'ouverture et la fermeture de succursales ou filiales; et
- la conclusion, la modification ou la fin de tout partenariat majeur, contrat externe ou de joint venture.

**Art. 14. Responsabilité des gérants.** Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 15. Droit de vote des associés.** Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

**Art. 16. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée

régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée, (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 18. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 19. Distributions.** Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

**Art. 20. Dissolution - Droits de liquidation préférentiels.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le montant correspondant au montant total de remboursement de la valeur nominale des parts sociales et de la prime de liquidation (s'il y en a) (ensemble «LP»), doivent être alloués entre les parts sociales de classe A et des parts sociales de classe B en accord avec la formule suivante:

(i) pour chaque part sociale de classe A;

$$ASP = \text{MIN}((LP / AS); (LP + BS \times 160 \times 1,80) / (AS + BS \times 160))$$

où;

«ASP» signifie la portion de LP devant être allouée à chaque part sociale de classe A;

«AS» signifie le nombre de parts sociales de classe A émises et existantes au moment de la dissolution (y compris les parts sociales de classe A résultant d'une conversion de CPECs);

«BS» signifie le nombre total de parts sociales de classe B émises et existant au moment de ladite dissolution;

(ii) pour chaque part sociale de classe B;

$$BSP = 160 \times \text{MAX}((LP + BS \times 160 \times 1,80) / (AS + BS \times 160) - 1,80; 0)$$

où

«BSP» signifie la portion de LP devant être allouée à chaque part sociale de classe B;

(iii) à l'exception des paragraphes (i) et (ii) ci-dessous, si  $BSP < ASP < 1,- \text{ €}$  alors;

$$BSP = ASP = LP / (AS + BS).$$

En cas d'IPO, les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B doivent être converties en parts sociales ordinaires avant NPO, étant entendu que le ratio de conversion pour les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B doivent prendre en compte le droit de liquidation préférentiel appartenant à chaque classe de parts selon le présent article 20 des statuts de la Société.

En cas de fusion de la Société en une autre entité, les droits préférentiels de liquidation attachés aux parts sociales de classe A et aux parts sociales de classe B doivent être pris en compte dans le but de déterminer le ratio d'échange applicable à chaque part de classes sociales.

**Art. 21. Associé unique.** Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

**Art. 22. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

**Art. 23. Définitions.**

« **Affiliés** » signifie, en relation avec toute personne, une personne qui contrôle, qui est contrôlée par, ou qui est sous contrôle commun avec cette personne;

« **APAX PARTNERS SA** » signifie une société anonyme constituée selon les lois françaises, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 309 044 840;

« **APAX PARTNERS & CIE GERANCE SA** » signifie une société anonyme constituée selon les lois françaises, ayant son siège social au 45, avenue Kléber, 75116 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 402 098 917;

« **APIA** » signifie APAX PARALLEL INVESTMENT V, L.P., une limited partnership constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, New Castle County, Delaware, 19801;

« **Bruno Ducharme** » signifie M. Bruno Ducharme, né le 27 avril 1958, à Montréal, Canada, un citoyen du Canada, demeurant 612 Belmont Avenue, Westmount, Qc H3Y 2V9, Canada;

« **Changement de contrôle** » signifie tout événement ou transaction, autre que celui ou celle résultant d'un apport à, d'une fusion avec, une société industrielle, ayant pour conséquence que les Fonds APAX, APIA et Bruno Ducharme cessent de détenir ensemble directement ou indirectement plus de 50% du capital social émis et des droits de vote de la Société;

« **Co-Investisseurs** » signifie Michael Collins et ManagementCo;

« **CPECs** » signifie tout convertible preferred equity certificates émis de tout temps par la Société;

« **Date du Closing** » signifie la date de l'acquisition de toutes les actions de TSS AS par INCEPTUM 1 AS;

« **Fonds APAX** » signifie APAX FRANCE VI FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques géré par APAX PARTNERS SA, une société anonyme constituée selon les lois françaises, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 309 044 840, ayant son siège social au 45, avenue Kléber, 75116 Paris, et ALTAMIR AMBOISE SCA, une société en commandite par actions constituée selon les lois françaises, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 390 965 895, ayant son siège social au 45, avenue Kléber, 75116 Paris;

« **Groupe** » signifie la Société et les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement;

« **Groupe Combiné** » signifie la Société et ses filiales directes ou indirectes;

« **IPO** » signifie une introduction des parts sociales de la Société sur un marché réglementé;

« **ManagementCo** » signifie MOBSAT MANAGEMENT, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, en cours d'immatriculation auprès registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

« **ManagementCo Valeurs Mobilières** » signifie en relation avec ManagementCo, (i) les parts sociales et (ii) toute autre part sociale, warrant, preferred equity certificates ou convertible preferred equity certificates, ou tout autre titre émis de tout temps par ManagementCo permettant, ou pouvant permettre, directement ou indirectement, à tout moment, par voie de conversion, échange, remboursement, présentation, ou exercice d'un warrant ou de toute autre manière, l'attribution de parts sociales ou d'autres titres représentant ou donnant accès à une portion du capital de ManagementCo, (iii) tout droit de souscription préférentiel émis de tout temps par ManagementCo pour toute augmentation de capital par voie d'apport en numéraire de ManagementCo ou d'attribution de droits émis par ManagementCo de tout temps pour des augmentations de capital de ManagementCo par capitalisation des réserves et (iv) tous autres titres similaires à ceux mentionnés ci-avant émis de tout temps par ManagementCo par toute entité résultant d'une transformation, fusion, scission, apport partiel d'avoirs ou transaction similaire de ManagementCo.

« **Michael Collins** » signifie Michael Collins, né le 26 mars 1937 à Chislehurst, un citoyen du Royaume-Uni, demeurant au 2 Alexandra House, Queenshill Lodge, London Road, ASCOT SL5 7EQ, Royaume-Uni;

« **Société du Groupe** » signifie une société appartenant au Groupe;

« **Transfert Global** » signifie tout événement ou transaction, autre que celui ou celle résultant d'un apport à, d'une fusion avec, une société industrielle, ayant pour conséquence que les Fonds APAX, APIA et Bruno Ducharme cessent de détenir ensemble directement ou indirectement plus de 20% du capital social émis et des droits de vote de la Société;

« **Valeurs Mobilières** » signifie, en relation avec la Société, (i) les Parts Sociales A, les Parts Sociales B, et (ii) toute autre part sociale, warrant, preferred equity certificates ou convertible preferred equity certificates, ou tout autre titre émis de tout temps par la Société permettant, ou pouvant permettre, directement ou indirectement, à tout moment, par voie de conversion, échange, remboursement, présentation, ou exercice d'un warrant ou de toute autre manière, l'attribution de parts sociales ou d'autres titres représentant ou donnant accès à une portion du capital de la Société, (iii) tout droit de souscription préférentiel émis de tout temps par la Société pour toute augmentation de capital par voie d'apport en numéraire de la Société ou d'attribution de droits émis par la Société de temps à autre pour des augmentations de capital de la Société par capitalisation des réserves et (iv) tous autres titres similaires à ceux mentionnés ci-avant émis de tout temps par la Société par toute entité résultant d'une transformation, fusion, scission, apport partiel d'avoirs ou transaction similaire de la Société.

#### *Troisième résolution*

Il a été pris acte de la démission de Bertrand Pivin en qualité de gérant de la Société avec effet à compter des présentes.

Il a ensuite été décidé de nommer APAX PARTNERS S.A., une société anonyme constituée selon les lois françaises, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 309 044 840, ayant son siège social au 45, avenue Kléber, 75116 Paris, en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

Il a été décidé de nommer les personnes suivantes en qualité de nouveaux gérants de la Société avec effet à compter des présentes pour une durée indéterminée:

- Michael Collins, né le 26 mars 1937 à Chislehurst, Royaume-Uni, résidant à 2 Alexandra House, Queenshill Lodge, London Road, ASCOT SL5 7EQ, Royaume-Uni,
- Geoffrey Leland, né le 10 novembre 1969 à Stanford, Californie (USA), résidant à 15, rue Jean Mermoz, 75008 Paris, France,
- François Mirallié, né le 30 mai 1962 à Nantes (France) résidant à 14, rue Vavin 75006 Paris, France,
- Bruno Ducharme, né le 27 avril 1958 à Montréal, Canada, résidant à 612 Belmont Avenue, Westmount Qc H3Y 2V9, Canada.

Plus rien ne figurant à l'ordre de jour, l'assemblée a été déclarée terminée.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évalués à environ quarante mille Euros (€ 40.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Lattard, M. Gadzhalova, M. Schinner, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, LAC/2007/26014. — Reçu 12.412,94 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007146041/5770/1133.

(070170007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

**SG Management S.A., Société Anonyme,  
(anc. Stenham Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 78.141.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008011310/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03665. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**Olthi, Société Civile.**

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee.

R.C.S. Luxembourg E 3.818.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Gilbert Thibo, commerçant, demeurant à Eischen,
- 2.- Monsieur Bernard Olmedo Ortega, commerçant, demeurant à Luxembourg.

Ces comparants ont déclaré avoir convenu de constituer la société dont ils vont établir les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes entre les comparants une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de ceux qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du code civil.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, dans la limite d'opérations de caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations commerciales.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société prend la dénomination suivante: OLTHI.

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

**Art. 4.** Le siège de la société est fixé à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée allant jusqu'à la réalisation du dernier immeuble acquis par la société. Dans ce cas, la procédure de dissolution de la société sera effectuée par le ou les gérant(s) en fonction.

Les associés, par décision unanime portant modification des statuts, pourront décider de la durée illimitée de la société.

La société peut être dissoute par décision des associés prise à la majorité prévue à l'article 13 des statuts.

La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille (20.000,-) euros, représenté par deux cents (200) parts d'intérêts de cent (100,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt mille (20.000,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société civile, ainsi qu'il a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Ces parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

	Parts
1. Monsieur Gilbert Thibo, cent parts . . . . .	100
2. Monsieur Bernard Olmedo Ortega, cent parts . . . . .	100
Total: deux cents parts . . . . .	200.

**Art. 7.** Les parts d'intérêts ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont pas négociables.

Chaque année l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part d'intérêts.

**Art. 8.** La cession de parts d'intérêts doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit conformément à l'article 1690 du code civil, lui être signifiée par acte extrajudiciaire ou être acceptée par la gérance dans un acte authentique. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial Recueil Spécial C.

Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés, sauf s'il s'agit de successions échues aux descendants et/ou au conjoint survivant, qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant trois quarts du capital social. En cas de refus d'agrément, les autres associés sont tenus de racheter ou de présenter un autre acquéreur.

**Art. 9.** Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers ou légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 11.** La société est gérée collectivement par les associés. Toutefois, ils peuvent confier cette gestion à un ou plusieurs associés-gérants, qui sont nommés par les associés à la majorité simple des voix. Ils sont révocables dans les mêmes conditions. L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 12.** Les associés se réunissent au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture des comptes, à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation. Les associés peuvent se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Dans toute réunion, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix attachées aux parts des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 13.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elles qu'en soient la nature et l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité de trois quarts des parts existantes, à l'exception des décisions concernant la durée de la société, qui sont prises à l'unanimité.

**Art. 14.** Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés proportionnellement à leur participation dans le capital social, les pertes s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, sa liquidation se fera par les soins des associés, ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui serait nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

**Art. 16.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Réunion des Associés*

A l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués. A l'unanimité, ils prennent les résolutions suivantes

1. Par référence à l'article onze des statuts, sont nommés gérants, pour une durée indéterminée: Messieurs Gilbert Thibo et Bernard Olmedo Ortega, préqualifiés, qui engageront valablement la société en toutes circonstances par leurs signatures conjointes.

2. L'adresse de la société est fixée à L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de mille cent cinquante euros (1.150,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Thibo, B. Olmedo Ortega, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 2 janvier 2008, Relation: MER/2008/29. — Reçu 200 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 2008.

U. Tholl.

Référence de publication: 2008011545/232/119.

(080007913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Fluinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 72.590.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011488/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04504. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080007184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**AXA Investplus, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 26.830.

*Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 14 décembre 2007*

En date du 14 décembre 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprise pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2008.

Luxembourg le 19 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AXA INVESTPLUS

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008011265/584/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04232. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080007702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Fluinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 72.590.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011489/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04500. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Fluinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 72.590.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011490/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04499. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Blue Marine Ltd S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 50.356.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008011275/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04119. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Globally Diversified Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 105.888.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008011276/2948/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04296. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**FEJ 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 110.305.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.  
TMF CORPORATE SERVICES S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008011274/6654/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04345. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**AXA Investplus, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 26.830.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.  
Pour AXA INVESTPLUS  
FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008011278/584/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04239. - Reçu 234 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Financière Centuria Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 96.465.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011280/6654/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04307. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**G.A. - Fund -L, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 69.871.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour G.A.-FUND-L  
FORTIS BANK LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2008011279/584/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04238. - Reçu 174 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Markco S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. .COM, Cars on Market S.A.).**  
Siège social: L-9227 Diekirch, 18, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 79.733.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008011281/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03007. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Restaurant-Friture de la Moselle Medinger s. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 2, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 43.879.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Hannelore Toennies, commerçante, demeurant à L-5653 Mondorf-les-Bains, 7, rue des Rosiers.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société RESTAURANT-FRITURE DE LA MOSELLE MEDINGER SARL, ayant son siège social à Remich, a été constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Differdange, le 12 mai 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 353 du 4 août 1993. Que les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Que le capital social de la société est de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune, entièrement souscrites par Madame Hannelore Toennies, prénommée.

Que l'associée unique prend les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'associée décide d'adopter l'EURO comme monnaie de référence et de comptabilité de la société à responsabilité limitée RESTAURANT-FRITURE DE LA MOSELLE MEDINGER SARL avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

*Deuxième résolution*

L'associée décide de convertir le capital social de la société de francs luxembourgeois en euro, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1,-) euro, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, de sorte que le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois euros et quatre-vingt-quatorze cents (123,94 EUR) chacune.

*Troisième résolution*

L'associée décide, suite aux décisions précédemment prises, de modifier les articles 6 et 7 des statuts pour leur conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-trois euros et quatre-vingt-quatorze cents (123,94 EUR) chacune.»

« **Art. 7.** Les cent (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été justifié au notaire qui le constate expressément.»

*Quatrième résolution*

La comparante décide de cesser ses fonctions de gérante de la société avec effet immédiat et décharge pleine et entière.

Monsieur Lutz Medinger, gérant, né à Stralsund (D), le 19 avril 1968, demeurant à L-5653 Mondorf-les-Bains, 7, rue des Rosiers est nommé gérant de la société avec pouvoir de l'engager par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Toennies, P. Serres.

Enregistré à Remich, le 24 décembre 2007, Relation: REM/2007/1998. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 janvier 2008.

P. Serres.

Référence de publication: 2008011214/8085/49.

(080007725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Adler Toy Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 180.000,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 115.738.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

ADLER TOY INVESTMENT S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008011313/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04353. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**CNA Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.167.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008011315/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04299. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**M Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5328 Medingen, 4A, rue de Dalheim.

R.C.S. Luxembourg B 62.674.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011316/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04050. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Bazar Thiel-Schmit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 16, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.291.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011317/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04075. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**Netcom 2000 Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 32, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 61.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011357/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 4 janvier 2008, réf. DSO-CM00033. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080007545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**Copefi, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 59, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 52.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008011349/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03243. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**Glass Ceysens Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5424 Gostingen, 7, rue Bildgen.

R.C.S. Luxembourg B 104.207.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gostingen, le 15 janvier 2008.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008011352/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2008, réf. DSO-CM00084. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080007534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**H & P S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8220 Mamer, 8, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 62.940.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 15 janvier 2008.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008011353/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2008, réf. DSO-CM00085. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080007535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Hammer Transport A.G., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-5445 Schengen, 11, Wäistrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 65.969.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schengen, le 15 janvier 2008.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008011354/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2008, réf. DSO-CM00086. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080007539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**L'Escapade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 20, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 20.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008011348/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03250. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Remich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.  
R.C.S. Luxembourg B 83.531.

Les documents de clôture de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REMICH S.à r.l.

AREND & PARTNERS S.à r.l., MERSCH

Signature

Référence de publication: 2008011363/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03197. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**RMS Immobilière, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 52.956.

Les documents de clôture de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RMS IMMOBILIERE S.à r.l.*

AREND & PARTNERS S.à r.l., MERSCH

Signature

Référence de publication: 2008011364/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03202. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**DDSL S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-5884 Hesperange, 350A, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 35.586.

Les documents de clôture de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DDSL S.à r.l. en liquidation*

AREND & PARTNERS S.à r.l., MERSCH

Signature

Référence de publication: 2008011365/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03206. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Simulation Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 11A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 79.316.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011370/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04060. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Immo-Bruck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9186 Stegen, 1, Dikricherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 113.472.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011371/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04056. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**E.G.L. (Elektro Grousshandel Letzebuerg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 82.967.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011373/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04053. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Gru - Lux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 5, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 96.179.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008011345/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03231. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Polvermillen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 71.844.

Les documents de clôture de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POLVERMILLEN S.à r.l.

AREND & PARTNERS S.à r.l., MERSCH

Signature

Référence de publication: 2008011362/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03195. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Electricité Fogo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 94, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 111.117.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011366/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04063. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**DET Distributions Electro-Techniques S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 117.590.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011375/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04051. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Voyages Goedert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 103.687.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008011347/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03222. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Player's Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 26.091.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 janvier 2008.

Pour PLAYER'S SPORTS SARL

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2008011385/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04388. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**X-TRA Optic by jean MOUSEL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 23, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 78.097.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 janvier 2008.

*Pour X-TRA OPTIC by jean MOUSEL SARL*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2008011386/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04385. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080007479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Lecomte Frères Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1354 Luxembourg, 10, allée du Carmel.

R.C.S. Luxembourg B 73.118.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008011346/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03228. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080007521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Progress Management and Communication Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8311 Capellen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.205.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008011343/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03220. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080007514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Coiffure Colette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3461 Dudelange, 5, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 76.873.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 janvier 2008.

*Pour COIFFURE COLETTE SARL*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2008011384/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04391. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080007475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**TMA Baustahlarmierung S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.002.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 janvier 2008.

Pour TMA BAUSTAHLARMIERUNG Sàrl

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2008011387/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Creaction International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1329 Luxembourg, 67, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 45.479.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008011344/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03219. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Fiduciaire DLN S.A., Fiduciaire Decker Liesch Nellinger S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008011350/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03252. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.640.

In the year two thousand seven, on the twenty-third day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Annick Braquet, jurist, with professional address in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of the Company (the «Board of Directors»), pursuant to resolutions of the board of directors dated 21 November 2007.

An excerpt of the resolutions of the Board of Directors granting such power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 7 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number n<sup>o</sup> 39 dated 6 January 2006 (the «Mémorial») and is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.640. The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended for the last time, pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 6 July 2007, published in the Mémorial n<sup>o</sup> 2238 dated 8 October 2007.

2. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 1,977,334.- (one million nine hundred and seventy-seven thousand three hundred and thirty-four Euro) represented by 983,667 (nine hundred and eighty-three thousand six hundred and sixty-seven) ordinary shares and 5,000 (five thousand) preferred ordinary shares of EUR 2.- (two Euro) each.

### 3. Pursuant to article 6 of the Articles

«6.1 The Company has an un-issued but authorised share capital of a maximum amount of EUR 183,294.- (one hundred and eighty-three thousand two hundred and ninety-four) Euro.»

«6.3 Within the limits of the authorized share capital set out under Article 6.3, the share capital may be increased at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Ordinary Shares, it being understood that:

6.3.1. The authorization will expire five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders dated 13 June 2007, but that at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of the general meeting of Shareholders;

6.3.2. The Board of Directors may cancel the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Ordinary Shares created pursuant to this Article 6.3;»

«6.3.4 In addition, the Board of Directors is authorized to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital subject to the limits and conditions set out follows:

(a) The Board of Directors is also authorized to create and issue 47,261 (forty-seven thousand two hundred and sixty-one) new Ordinary Shares of EUR 2.- (two Euro) each for a total amount of EUR 94,522.- (ninety-four thousand five hundred and twenty-two Euro) to the Managers and/or to a managers' vehicle that may be created and through which the Managers may decide to subscribe new Ordinary Shares in the Company (the «Managers' Vehicle»). The new Ordinary Shares shall have the same rights as the existing Ordinary Shares.

(b) The Board of Directors is specially authorized to issue such new Ordinary Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new Ordinary Shares.»

4. By resolutions taken on December 1st, 2006, (the «Board Resolutions 1») the Board of Directors decided in its 2nd resolution, to increase the share capital of the Company, subject to the reception of the related subscription funds, in the framework of the authorised capital clause of article 6.3.4 of the Articles, by an amount of up to EUR 121,856.- (one hundred and twenty one thousand eight hundred and fifty-six Euro), by creating and issuing up to 60,928 (sixty thousand nine hundred and twenty-eight) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each, plus a share premium of EUR 4.- (four Euro) per new ordinary share (the «Share Capital Increase 1»).

5. Further to the power of attorney granted by the Board of Directors in the 5th resolution of the Board Resolutions 1, the increase of the share capital has been enacted by the undersigned Luxembourg notary on 6 July 2007 who recorded (i) the contribution for a total amount of EUR 82,000.- (eighty-two thousand Euro), corresponding to the creation, issue and liberation of 13,667 (thirteen thousand six hundred and sixty-seven) new ordinary shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each and a total share premium of a total amount of EUR 54,666.- (fifty-four thousand six hundred and sixty-six Euro), (ii) the subsequent share capital increase of the Company's share capital from its current amount of EUR 1,950,000.- (one million nine hundred fifty thousand Euro) to EUR 1,977,334.- (one million nine hundred seventy-seven thousand three hundred and thirty-four Euro) and (iii) the subsequent amendments of article 5 and 6 of the Articles (the «Acknowledgement Deed»).

6. However, it results from later verifications that a clerical error occurred in the amount and allocation of the share premium attached to the new ordinary shares issued pursuant the Board Resolutions 1, and that the amount and allocation of the share premium should have been as follows: out of the 60,928 (sixty thousand nine hundred and twenty-eight) ordinary shares authorised to be issued (i) up to 30,000 (thirty thousand) new ordinary shares should have been authorised to be issued with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) and a share premium of EUR 3.- (three Euro) per new ordinary share, (ii) up to up to 7,000 (seven thousand) new ordinary shares should have been authorised to be issued with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each, plus a share premium of EUR 4.- (four Euro) per new ordinary share and (iii) up to up to 6,000 (six thousand) new ordinary shares should have been authorised to be issued with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each, plus a share premium of EUR 5.30 (five Euro and thirty cents) per new ordinary share.

7. By resolutions taken on 21 November 2007 (the «Board Resolutions 2»), the Board of Directors of the Company decided to amend the 2nd resolutions of the Board Resolutions 1, (i.e. the decision to increase the share capital of the Company up to EUR 121,856.- (one hundred and twenty one thousand eight hundred and fifty-six Euro), by creating and issuing up to 60,928 (sixty thousand nine hundred and twenty-eight) new ordinary shares with a par value of EUR 2.- (two Euro), plus a share premium of EUR 4.- (four Euro) per ordinary share), which shall read as follows:

«Subject to receiving the related subscription funds, decision to increase the share capital of the Company with an amount of up to EUR 121,856.- (one hundred and twenty one thousand eight hundred and fifty-six Euro), pursuant to article 6.3.4 of the Articles, (i) by creating and issuing up to 30,000 (thirty thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each, plus a share premium of EUR 3.- (three Euro) per new ordinary share, (ii) by creating and issuing up to 7,000 (seven thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each, plus a share premium of EUR 4.- (four Euro) per new ordinary share and (iii) by creating and issuing up to 6,000 (six thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each, plus a share premium of EUR 5.30 (five Euro and thirty cents) per new ordinary share.»

8. Consequently, the Acknowledgement Deed should also be rectified and restated. The contribution of EUR 82,000.- (eighty-two thousand Euro) does not correspond to the issue of 13,667 (thirteen thousand six hundred and sixty-seven) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each and a total share premium of a total amount of

EUR 54,666.- (fifty-four thousand six hundred and sixty-six Euro), but to the issue of 15,800 (fifteen thousand eight hundred) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each and a share premium of EUR 3.- (three Euro) per new ordinary share, and of 500 (five hundred) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each and a share premium of EUR 4.- (four Euro) per new ordinary share, so that to the issue of a total of 16,300 (sixteen thousand three hundred) new ordinary shares with a total share premium of a total amount of EUR 49,400.- (forty-nine thousand four hundred Euro). Consequently, the share capital of the Company should have been increased as of 5 July 2007, date of the bank certificate attesting the reception of all the subscription funds on the account of the Company, within the framework of the authorised share capital as set forth in Article 6 of the Articles of the Company, by an amount of EUR 32,600.- (thirty-two thousand six hundred Euro) in order to raise it from its current amount EUR 1,950,000.- (one million nine hundred and fifty thousand Euro) to EUR 1,982,600.- (one million nine hundred and eighty-two thousand six hundred Euro) by creating and issuing 15,800 (fifteen thousand eight hundred) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each, and a share premium of EUR 3.- (three Euro) per new ordinary share and by creating and issuing 500 (five hundred) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each, and a share premium of EUR 4.- (four Euro) per new ordinary share.

9. All the 16,300 (sixteen thousand three hundred) new ordinary shares (15,800 plus 500) were fully subscribed by LP MANAGEMENT BETEILIGUNG GmbH & CO KG, a company having its registered office at Theresienhohe 12, 80339 Munich, Germany (the «Managers' Vehicle»), together with the payment of the share premium, both the subscription price and the share premium being fully paid up in cash, so that the amount of EUR 82,000.- (eighty-two thousand Euro) was at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

10. As a consequence of the issue of 16,300 (sixteen thousand three hundred) new ordinary shares and increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, article 5.1. of the Articles should have been amended and read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 1,982,600.- (one million nine hundred and eighty-two thousand six hundred Euro) divided into:

5.1.1. 986,300 (nine hundred and eighty-six thousand three hundred) Ordinary Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, and

5.1.2. 5,000 (five thousand) Preferred Ordinary Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each.»

11. Furthermore, as a consequence of the aforesaid increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital, article 6.1. of the Articles and article 6.3.4 of the Articles were/should have been amended and read as follows:

«6.1. The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 178,028.- (one hundred and seventy-eight thousand twenty-eight Euro).»

«6.3.4 In addition, the Board of Directors is authorized to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital subject to the limits and conditions set out follows:

(a) The Board of Directors is also authorized to create and issue 44,628 (forty-four thousand six hundred and twenty-eight) new Ordinary Shares of EUR 2.- (two Euros) each for a total amount of EUR 89,256.- (eighty-nine thousand two hundred and fifty-six Euro) to the Managers and/or to a managers' vehicle that may be created and through which the Managers may decide to subscribe new Ordinary Shares in the Company (the «Managers' Vehicle»). The new Ordinary Shares shall have the same rights as the existing Ordinary Shares.

(b) The Board of Directors is specially authorized to issue such new Ordinary Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new Ordinary Shares.»

12. In the meantime, the following contributions were received:

- on 20 September 2006 and on 9 July 2007 the contribution for a total amount of EUR 45,000.- (forty-five thousand Euro) corresponding to the issue of 9,000 (nine thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) and a share premium of EUR 3.- (three Euro) per share;

- on 20 September 2007, on 26 September 2007, on 17 October 2007 and on 30 October 2007 the contribution for a total amount of EUR 39,000.- (thirty-nine thousand Euro) corresponding to the issue of 6,500 (six thousand five hundred) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) and a share premium of EUR 4.- (four Euro) per share.

Consequently, and in accordance with the Board Resolutions 2, the share capital of the Company is increased as of 30 October 2007, date of the reception of all the subscription funds on the account of the Company, within the framework of the authorised share capital as set forth in Article 6 of the Articles of the Company, by an amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand) in order to raise it from its current amount EUR 1,982,600.- (one million nine hundred and eighty-two thousand six hundred Euro) to EUR 2,013,600.- (two million thirteen thousand six hundred Euro) by creating and issuing 15,500 (fifteen thousand five hundred) new ordinary shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, and a share premium of EUR 4.- (four Euro) per new ordinary share.

13. All the 15,500 (fifteen thousand five hundred) new ordinary shares were fully subscribed by LP MANAGEMENT BETEILIGUNG GmbH & Co KG, a company having its registered office at Theresienhohe 12, 80339 Munich, Germany (the «Managers' Vehicle»), together with the payment of the share premium, both the subscription price and the share

premium being fully paid up in cash, so that the amount of EUR 84,000.- (eighty-four thousand Euro) was at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

14. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, article 5.1. of the Articles is amended and now reads as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 2,013,600.- (two million thirteen thousand six hundred Euro) divided into:

5.1.1. 1,001,800 (one million one thousand eight hundred) Ordinary Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, and

5.1.2. 5,000 (five thousand) Preferred Ordinary Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each.»

15. Furthermore, as a consequence of the aforesaid increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital, article 6.1. of the Articles and article 6.3.4 of the Articles were/should have been amended and read as follows:

«6.1. The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 147,028.- (one hundred and forty-seven thousand twenty-eight Euro).»

«6.3.4 In addition, the Board of Directors is authorized to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital subject to the limits and conditions set out follows:

(a) The Board of Directors is also authorized to create and issue 29,128 (twenty-nine thousand one hundred and twenty-eight) new Ordinary Shares of EUR 2.- (two Euros) each for a total amount of EUR 58,256.- (fifty-eight thousand two hundred and fifty-six Euro) to the Managers and/or to a managers' vehicle that may be created and through which the Managers may decide to subscribe new Ordinary Shares in the Company (the «Managers' Vehicle»). The new Ordinary Shares shall have the same rights as the existing Ordinary Shares.

(b) The Board of Directors is specially authorized to issue such new Ordinary Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new Ordinary Shares.»

#### *Prevailing version*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,700.-

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-trois novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mme Annick Braquet, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire au nom et pour le compte du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré aux termes des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 21 novembre 2007.

Un extrait des résolutions du Conseil d'Administration accordant un tel pouvoir de représentation restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant es qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, le 7 septembre 2005, dont les statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 39 daté du 6 janvier 2006 (le «Mémorial»), et est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.640. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte du notaire soussigné du 6 juillet 2007, publié au Mémorial numéro 2238 du 8 octobre 2007.

2. Le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à 1.977.334,- EUR (un million neuf cent soixante dix sept mille trois cent trente quatre euros), représenté par 983.667 (neuf cent quatre vingt-trois mille six cent soixante sept) actions ordinaires et 5.000 (cinq mille) actions ordinaires préférentielles. Chaque action a une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune.

3. Conformément à l'article 6 des Statuts:

«6.1 La Société a un capital social non-émis mais autorisé d'un montant maximum de 183.294,- (cent quatre vingt-trois mille deux cent quatre vingt quatorze) euros.»

«6.3 Dans les limites du capital social autorisé prévu à l'article 6.3, le capital social peut être augmenté à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans une prime d'émission, conformément aux termes et conditions prévus ci-dessous, par la création et l'émission de nouvelles Actions Ordinaires, étant entendu que:

6.3.1. L'autorisation prendra fin cinq ans après la date de publication des minutes de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires en date du 13 juin 2007, cependant à la fin d'une telle période une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires;

6.3.2. Le Conseil d'Administration peut annuler le droit préférentiel des actionnaires existants de souscrire aux nouvelles Actions Ordinaires créées conformément à l'Article 6.3;»

«6.3.4 De plus, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter de temps en temps le capital social émis dans les limites du capital social autorisé soumis aux limites et conditions prévues ci-dessous:

(a) Le Conseil d'Administration est autorisé à créer et à émettre 47.261 (quarante sept mille deux cent soixante et une) nouvelles Actions Ordinaires de 2,- EUR (deux euros) chacune pour un montant total de 94.522,- EUR (quatre vingt quatorze mille cinq cent vingt-deux euros) au bénéfice des Gérants et/ou d'un véhicule des gérants qui pourrait être créé et au travers duquel les Gérants pourraient décider de souscrire de nouvelles Actions Ordinaires dans la Société (le «Véhicule des Gérants»). Les nouvelles Actions Ordinaires doivent avoir les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes.

(b) Le Conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions Ordinaires sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire et d'acquérir les nouvelles Actions Ordinaires.»

4. Dans les résolutions prises le 1<sup>er</sup> décembre 2006 (les «Résolutions du Conseil 1»), le Conseil d'Administration a décidé dans sa seconde résolution, d'augmenter le capital social de la Société, sous réserve de réception des fonds de souscription nécessaires et dans le cadre de la clause de capital autorisé de l'article 6.3.4 des Statuts, d'un montant de 121.856,- EUR (cent vingt et un mille huit cent cinquante-six euros), par la création et l'émission de 60.928 (soixante mille neuf cent vingt-huit) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune, plus une prime d'émission de 4,- EUR (quatre euros) par nouvelle action ordinaire («Augmentation de Capital 1»).

5. Suite au pouvoir de représentation donné par le Conseil d'Administration dans la 5<sup>e</sup> résolution des Résolutions du Conseil 1, l'augmentation du capital social a été actée par le notaire soussigné le 6 juillet 2007 qui a enregistré: (i) la contribution pour un montant total de 82.000,- EUR (quatre-vingt deux mille euros), correspondant à la création, à l'émission et la libération de 13.667 (treize mille six cent soixante-sept) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominal de 2,- EUR (deux euros) chacune et au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 54.666,- EUR (cinquante quatre mille six cent soixante six euros), (ii) l'augmentation consécutive du capital social de son montant actuel de 1.950.000,- EUR (un million neuf cent cinquante mille euros) à 1.977.334,- EUR (un million neuf cent soixante dix sept mille trois cent trente-quatre euros) et (iii) les modifications consécutives des articles 5 et 6 des Statuts (l'«Acte de Constatation»).

6. Toutefois, il résulte de vérifications ultérieures qu'une erreur matérielle est survenue dans le montant et l'allocation de la prime d'émission attachée aux nouvelles actions ordinaires émises conformément aux Résolutions du Conseil 1 et que le montant et l'allocation de la prime d'émission auraient dû se faire comme suit: des 60.928 (soixante mille neuf cent vingt-huit) nouvelles actions ordinaires dont l'émission était autorisée, (i) 30.000 (trente mille) nouvelles actions ordinaires auraient dû être autorisées à l'émission pour une valeur de 2,- EUR (deux euros) chacune avec le paiement d'une prime d'émission de 3,- EUR (trois euros) par nouvelle action ordinaire, (ii) 7.000 (sept mille) nouvelles actions ordinaires auraient dû être autorisées à l'émission pour une valeur de 2,- EUR (deux euros) chacune avec le paiement d'une prime d'émission de 4,- EUR (quatre euros) par nouvelle action ordinaire, et (iii) 6.000 (six mille) nouvelles actions ordinaires auraient dû être autorisées à l'émission pour une valeur de 2,- EUR (deux euros) chacune avec le paiement d'une prime d'émission de 5,30 EUR (cinq euros et trente centimes) par nouvelle action ordinaire.

7. Dans les résolutions prises le 21 novembre 2007 (les «Résolutions du Conseil 2»), le Conseil d'Administration de la Société a décidé de modifier la deuxième résolution des Résolutions du Conseil 1, (c'est à dire, la décision d'augmenter le capital social de la Société de 121.856,- EUR (cent vingt et un mille huit cent cinquante-six euros) par la création et l'émission de 60.928 (soixante mille neuf cent vingt-huit) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune, plus une prime d'émission de 4,- EUR (quatre euros) par nouvelle action ordinaire), qui aura la teneur suivante:

«Sous réserve de la réception des fonds de souscription nécessaires, il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 121.856,- EUR (cent vingt et un mille huit cent cinquante-six euros), conformément à l'article 6.3.4 des Statuts, (i) par la création et l'émission de 30.000 (trente mille) nouvelles actions ordinaires d'une valeur de 2,- EUR (deux euros) chacune plus le paiement d'une prime d'émission de 3,- EUR (trois euros) par nouvelle action ordinaire, (ii) par la création et l'émission de 7.000 (sept mille) nouvelles actions ordinaires d'une valeur de 2,- EUR (deux euros) chacune plus le paiement d'une prime d'émission de 4,- EUR (quatre euros) par nouvelle action ordinaire, et (iii) par la création et l'émission de 6.000 (six mille) nouvelles actions ordinaires d'une valeur de 2,- EUR (deux euros) chacune plus le paiement d'une prime d'émission de 5,30 EUR (cinq euros et trente centimes) par nouvelle action ordinaire.»

8. En conséquence, l'Acte de Constatation devra aussi être rectifié et refondu. La contribution de 82.000,- EUR (quatre vingt-deux mille euros) ne correspond pas à l'émission de 13.667 (treize mille six cent soixante sept) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune et à une prime d'émission d'un montant total de 54.666,- EUR (cinquante quatre mille six cent soixante six euros), mais à l'émission de 15.800 (quinze mille huit cents) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune avec une prime d'émission de 3,- EUR (trois euros) par nouvelle action ordinaire, et de 500 (cinq cents) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune avec une prime d'émission de 4,- EUR (quatre euros) par nouvelle action ordinaire, pour une émission total de 16.300 (seize mille trois cents) nouvelles actions ordinaires et le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 49.400,- EUR (quarante-neuf mille quatre cents euros). Par conséquent, le capital social de la Société devra être augmenté à compter du 5 juillet 2007, date de certificat de la banque attestant la réception de l'ensemble des fonds de souscription sur le compte de la Société, dans le cadre du capital social autorisé tel que prévu à l'article 6 des Statuts de la Société, d'un montant de 32.600,- EUR (trente-deux mille six cents euros) afin de le porter de son montant actuel de 1.950.000,- EUR (un million neuf cent cinquante mille euros) à 1.982.600,- EUR (un million neuf cent quatre vingt deux mille six cents euros), par la création et l'émission de 15.800 (quinze mille huit cents) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune, avec une prime d'émission de 3,- EUR (trois euros) par nouvelle action ordinaire, et par la création et l'émission de 500 (cinq cents) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune avec une prime d'émission de 4,- EUR (quatre euros) par nouvelle action ordinaire.

9. Toutes les 16.300 (seize mille trois cents) nouvelles actions ordinaires (15.800 plus 500) ont été intégralement souscrites par LP MANAGEMENT BETEILIGUNG GmbH & Co KG, une société ayant son siège social au Theresienhohe 12, 80339 Munich, Allemagne (le «Véhicule des Gérants»), et la prime d'émission payée, les deux étant payés intégralement en numéraire, de sorte que le montant de 82.000,- EUR (quatre vingt-deux mille euros) est à la disposition de la Société, comme cela a été prouvé au notaire soussigné, qui l'avait constaté expressément.

10. En conséquence de l'émission des 16.300 (seize mille trois cents) nouvelles actions ordinaires et de l'augmentation du capital social de la Société par voie de capital autorisé, l'article 5.1 des Statuts devra être modifié, et aura la teneur suivante:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.982.600,- (un million neuf cent quatre vingt deux mille six cents euros) représenté par:

5.1.1 986.300 (neuf cent quatre vingt-six mille trois cents) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, et

5.1.2 5.000 (cinq mille) Actions Ordinaires Préférentielles ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.»

11. De plus, en conséquence de la susdite augmentation de capital social de la Société par voie de capital autorisé, l'article 6.1 des Statuts et l'article 6.3.4 des Statuts devront être modifiés et auront la teneur suivante:

«6.1 La Société a un capital social non-émis mais autorisé d'un montant maximum de 178.028,- (cent soixante dix-huit mille vingt-huit) euros.»

«6.3.4 De plus, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter de temps en temps le capital social émis dans les limites du capital social autorisé soumis aux limites et conditions prévues ci-dessous:

(a) Le Conseil d'Administration est autorisé à créer et à émettre 44.628 (quarante quatre mille six cent vingt-huit) nouvelles Actions Ordinaires de 2,- EUR (deux euros) chacune pour un montant total de 89.256,- EUR (quatre vingt-neuf mille deux cent cinquante six euros) au bénéfice des Gérants et/ou d'un véhicule des gérants qui pourrait être créé et au travers duquel les Gérants pourraient décider de souscrire de nouvelles Actions Ordinaires dans la Société (le «Véhicule des Gérants»). Les nouvelles Actions Ordinaires doivent avoir les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes.

(b) Le Conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions Ordinaires sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire et d'acquérir les nouvelles Actions Ordinaires.»

12. Pendant ce temps-là, les contributions suivantes sont reçues:

- le 20 septembre 2006 et le 9 juillet 2007 une contribution d'un montant total de 45.000,- EUR (quarante-cinq mille euros) correspondant à l'émission de 9.000 (neuf mille) nouvelles actions ordinaires d'une valeur de 2,- EUR (deux euros) chacune et à une prime d'émission de 3,- EUR (trois euros) par action;

- le 20 septembre 2007, le 26 septembre 2007, le 17 octobre 2007 et le 30 octobre 2007 une contribution d'un montant total de 39.000,- EUR (trente-neuf mille euros) correspondant à l'émission de 6.500 (six mille cinq cents) nouvelles actions ordinaires d'une valeur de 2,- EUR (deux euros) chacune et à une prime d'émission de 4,- EUR (quatre euros) par action.

En conséquence, et conformément aux Résolutions du Conseil 2, le capital social de la Société est augmenté à compter du 30 octobre 2007, date de réception de l'ensemble des fonds de souscription sur le compte de la Société, dans le cadre du capital social autorisé tel que prévu à l'article 6 des Statuts de la Société, d'un montant de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) afin de le porter de son montant actuel de 1.982.600,- EUR (un million neuf cent quatre vingt deux mille six cents euros) à 2.013.600,- EUR (deux millions treize mille six cents euros), par la création et l'émission de 15.500 (quinze mille cinq cents) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune, avec une prime d'émission de 4,- EUR (quatre euros) par nouvelle action ordinaire.

13. Toutes les 15.500 (quinze mille cinq cents) nouvelles actions ordinaires ont été intégralement souscrites par LP MANAGEMENT BETEILIGUNG GmbH & Co KG, une société ayant son siège social au Theresienhohe 12, 80339 Munich, Allemagne (le «Véhicule des Gérants»), et la prime d'émission payée, les deux étant payés intégralement en numéraire, de sorte que le montant de 84.000,- EUR (quatre vingt-quatre mille euros) est à la disposition de la Société, comme cela a été prouvé au notaire soussigné, qui le constate expressément.

14. En conséquence d'une telle augmentation du capital social de la Société par voie de capital autorisé, l'article 5.1 des Statuts devra être modifié, et aura la teneur suivante:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 2.013.600,- (deux millions treize mille six cents euros) représenté par:

5.1.1 1.001.800 (un million et mille huit cents) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, et

5.1.2 5.000 (cinq mille) Actions Ordinaires Préférentielles ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.»

15. De plus, en conséquence de la susdite augmentation de capital social de la Société par voie de capital autorisé, l'article 6.1 des Statuts et l'article 6.3.4 des Statuts devront être modifiés et auront la teneur suivante:

«6.1 La Société a un capital social non-émis mais autorisé d'un montant maximum de 147.028,- (cent quarante-sept mille vingt-huit) euros.»

«6.3.4 De plus, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter de temps en temps le capital social émis dans les limites du capital social autorisé soumis aux limites et conditions prévues ci-dessous:

(a) Le Conseil d'Administration est autorisé à créer et à émettre 29.128 (vingt-neuf mille cent vingt-huit) nouvelles Actions Ordinaires de 2,- EUR (deux euros) chacune pour un montant total de 58.256,- EUR (cinquante-huit mille deux cent cinquante six euros) au bénéfice des Gérants et/ou d'un véhicule des gérants qui pourrait être créé et au travers duquel les Gérants pourraient décider de souscrire de nouvelles Actions Ordinaires dans la Société (le «Véhicule des Gérants»). Les nouvelles Actions Ordinaires doivent avoir les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes.

(b) Le Conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions Ordinaires sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire et d'acquérir les nouvelles Actions Ordinaires.»

*Version qui prévaut*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de EUR 2.700,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007. Relation: LAC/2007/38416. — Reçu 840 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008010887/242/354.

(080006389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

**Luxfin Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 66.031.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 17 septembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Le Conseil d'Administration

A. Bacchelli / J.-P. Fiorucci / D. Murari

Président / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008010759/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06098. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**Keaton Investments S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.564.

—  
*Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 décembre 2007*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg au 26, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008010976/8150/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02587. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**Chien Bleu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 93.306.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008011099/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02018. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**EECF Beta Manager, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.974.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 novembre 2007 à 10:50 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Cédric Raths, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur MidEuropa de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Stéphane Hepineuze, né à Dieppe, France, le 18 juillet 1977, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur MidEuropa de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

AMICORP LUXEMBOURG S.A.

Mandataire

M. Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2008010765/1084/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02577. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**Nouvelle Bicolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 4B, rue de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 102.908.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 juin 2007*

L'assemblée générale ordinaire de NOUVELLE BICOLUX S.A. a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

Est élu administrateur en remplacement de Monsieur Richard Sutor, pour la durée de 6 ans:

- Monsieur Sutor Ben, né le 20 mai 1987 à Luxembourg, demeurant à L-9366 Ermsdorf, 1, Laang-Gaarden.

Sont réélus administrateurs pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Jongmans Bernardus, né le 27 août 1948 à Zavenbergen (NL), demeurant à L-5670 Altwies, 32, route de Mondorf.

- Monsieur Sutor Guy, né le 24 mai 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9366 Ermsdorf, 1, Laang-Gaarden.

Est réélu administrateur délégué pour la même période:

- Monsieur Jongmans Bernardus, né le 27 août 1948 à Zavenbergen (NL), demeurant à L-5670 Altwies, 32, route de Mondorf.

Est élu commissaire aux comptes, en remplacement de la FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD - KLEIN Sàrl, pour une durée de 6 ans:

- Madame Sutor Kinnen Josette, née le 25 septembre 1956 à Echternach, demeurant à L-9366 Ermsdorf, 1, Laang-Gaarden.

Itzig, le 10 décembre 2007.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2008010956/1345/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06906. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**Bibax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.283.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 décembre 2007 que:

1. Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg est élu administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

- Le mandat de Monsieur David De Marco n'a pas été renouvelé.

2. Messieurs Bruno Beernaerts et Kamal Akaoui sont réélus administrateurs pour la même période.

3. Monsieur Kamal Akaoui est réélu administrateur-délégué de la société pour la même durée.

4. La société TALEM A.G. ayant son siège social à CH-Zug, est réélu Commissaire pour la même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008010743/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03336. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**Skywheeler S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 131.261.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008011117/5770/13.

(080006671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**Vento Italia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 107.849.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008011100/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02015. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**BGA Wood S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 56.755.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008011112/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03548. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**BRAPF Ikebukuro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 131.104.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008011118/5770/13.

(080006555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**White Eagle Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 65.807.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 décembre 2007 que:

1. La démission de Monsieur Olivier Dorier de son poste de Commissaire est acceptée.
2. La société BF CONSULTING S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg est nommée Commissaire en remplacement de Monsieur Olivier Dorier.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

3. Le mandat des administrateurs de la société est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:

- Monsieur Sergio Avanzi
- Madame Suzan Avanzi
- Monsieur Carlos Almeida

4. Le mandat de l'administrateur-délégué de la société, Monsieur Sergio Avanzi, est prolongé pour la même durée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008010744/6312/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03334. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**Davis Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 49.537.

Faisant suite à l'assemblée générale du 29 Novembre 2007, sont re-nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008:

Eich Kenneth, 2949, Elvira Road, Suite 101, 85745 Tucson, Arizona, United States of America

Davis Andrews A., 124, Macy Street, 87501 Santa Fe, New Mexico, United States of America

Simon Roland, NORAMCO AG, Schloss Weilerbach, D-54669 Bollendorf, Bundesrepublik auf Deutschland

Est re-nommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, Luxembourg -L-2220

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008010749/1229/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02164. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**Property Trust Rothenburg 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 114.757.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 décembre 2007*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire que:

- Monsieur Hitesh Patel a démissionné de sa fonction de Gérant de la société avec effet immédiat
- Monsieur Martin Anton McGuire, funds manager, né le 24 décembre 1955 à Edimbourg et demeurant professionnellement au 7 Newgate Street, Londres EC1A 7NX, Angleterre a été élu gérant pour une durée indéterminée

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Mr. Richard Gordon Ray;
- Mr. Michael Kidd;
- Martin Anton McGuire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pour extrait conforme

MERCURIA SERVICES

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008010736/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03772. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**Property Trust Altenstadt-Lindheim, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 181.450,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 110.983.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 décembre 2007*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire que:

- Monsieur Hitesh Patel a démissionné de sa fonction de Gérant de la société avec effet immédiat
- Monsieur Martin Anton McGuire, funds manager, né le 24 décembre 1955 à Edimbourg et demeurant professionnellement au 7 Newgate Street, Londres EC1A 7NX, Angleterre a été élu gérant pour une durée indéterminée

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Mr. Richard Gordon Ray;
- Mr. Michael Kidd;
- Martin Anton McGuire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pour extrait conforme

MERCURIA SERVICES

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008010740/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03777. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---